

|    |         |                                                           |
|----|---------|-----------------------------------------------------------|
| 64 | 2016-64 | GARDIENS D'EQUIPEMENTS SPORTIFS – CYCLES DE TRAVAIL D'ETE |
|----|---------|-----------------------------------------------------------|

Rapporteur : Lionel Orcil

## EXPOSÉ

La délibération n° 2015-85 du 5 octobre 2015 a défini les cycles de travail applicables aux agents affectés à la surveillance et au nettoyage des installations sportives, qu'ils soient titulaires ou non-titulaires.

Au regard de l'organisation actuelle du service et des besoins des clubs sportifs, une modification des horaires pour la période des vacances scolaires d'été doit être apportée, pour les gardiens bénéficiant du régime indemnitaire lié au service du soir et week-end.

Les nouveaux horaires d'été proposés pour les gardiens primés la semaine où ils travaillent le soir (soit une semaine sur six) sont, du lundi au vendredi : 9 h 30-12 h, 13 h-17 h et 20 h 30-21 h 30.

Les autres cycles d'été restent, du lundi au vendredi :

- agents primés et agents non primés : 7 h-12 h et 13 h 30-16 h
- agent à mi-temps (du 1<sup>er</sup> juillet au 15 août) : 7 h-10 h 30.

## PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération n° 2001-165 du 19 novembre 2001 portant maintien du régime de réduction du temps de travail à titre dérogatoire actuellement en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2001, fixant le temps de travail effectif d'un agent à temps complet à 1547 heures par an ;

Vu la délibération n° 2015-85 du 5 octobre 2015 relative à la définition des cycles de travail pour les gardiens d'équipements sportifs ;

Vu l'avis favorable du comité technique du 26 mai 2016 ;

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 13 juin 2016 ;

Vu l'avis favorable de la commission ressources internes et affaires générales du 15 juin 2016 ;

Le rapporteur propose de voter le projet suivant :

- modifier la délibération n° 2015-85 du 5 octobre 2015 susvisée afin d'adopter les cycles de travail suivants pour la période d'été :
  - o cycle du soir pour les gardiens primés (soit une semaine sur six) :

VILLE DE COUERON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2016

du lundi au vendredi : 9 h 30-12 h, 13 h-17 h et 20 h 30-21 h 30 ;

○ autres cycles pour les gardiens primés (5 semaines sur 6) et non primés :

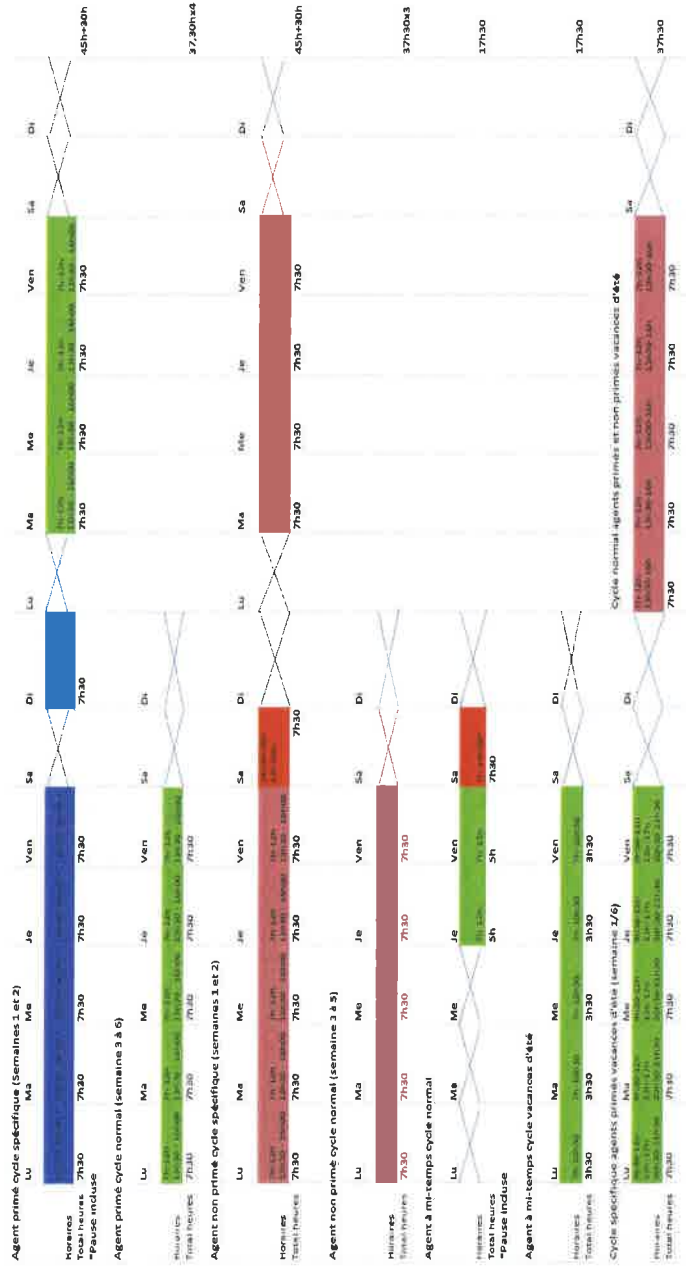
du lundi au vendredi: 7 h-12 h et 13 h 30-16 h ;

○ cycle agent à mi-temps : 7 h-10 h 30.

- modifier l'annexe à la délibération n° 2015-85 du 5 octobre 2015 en vue de se conformer aux nouveaux horaires.

VILLE DE COUERON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUN 2016

Annexe : Modalité d'organisation des cycles de travail des gardiens d'équipements sportifs



VILLE DE COUERON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2016

Lionel Orcil : Au regard de l'organisation actuelle du service et des besoins des clubs sportifs, une modification des horaires pour la période des vacances scolaires d'été doit être apportée pour les gardiens bénéficiant du régime indemnitaire lié au service du soir et week-end. Le tableau d'horaires pour la période d'été est joint en annexe.

Carole Grelaud : Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Je vous propose de passer au vote.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte, à l'unanimité, la proposition du rapporteur.**

|    |         |                                                          |
|----|---------|----------------------------------------------------------|
| 65 | 2016-57 | APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 – BUDGET PRINCIPAL |
|----|---------|----------------------------------------------------------|

Rapporteur : Jean-Michel Eon

### **EXPOSÉ**

L'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2015 a été réalisée par le receveur en poste à Saint-Herblain. Le compte de gestion pour le budget principal établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune.

### **PROPOSITION**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le compte administratif 2015 ;

Vu le compte de gestion pour le budget principal présenté par le receveur ;

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 13 juin 2015 ;

Vu l'avis favorable de la commission ressources internes et affaires générales du 15 juin 2015 ;

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte de gestion du receveur et du compte administratif du Maire ;

Le rapporteur propose de voter le projet suivant :

- approuver le compte de gestion 2015 pour le budget principal proposé par le receveur.

Jean-Michel Eon : Cette première délibération a pour objet de constater que le compte de gestion 2015 du budget principal établi par le receveur de Saint-Herblain est conforme au compte administratif de la commune.

Nous vous proposons d'approuver le compte de gestion 2015 pour le budget principal proposé par le receveur.

Carole Grelaud : La concordance est donc relevée. Y a-t-il des questions ? Non. Nous passons au vote.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte, par 29 voix pour et 2 voix contre, la proposition du rapporteur.**

|    |         |                                                                       |
|----|---------|-----------------------------------------------------------------------|
| 66 | 2016-66 | APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 – BUDGET ANNEXE POMPES FUNEBRES |
|----|---------|-----------------------------------------------------------------------|

Rapporteur : Jean-Michel Eon

### **EXPOSÉ**

L'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2015 a été réalisée par le receveur en poste à Saint-Herblain. Le compte de gestion pour le budget annexe pompes funèbres établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune.

### **PROPOSITION**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le compte administratif 2015 ;

Vu le compte de gestion pour le budget annexe pompes funèbres présenté par le receveur ;

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 13 juin 2015 ;

Vu l'avis favorable de la commission ressources internes et affaires générales du 15 juin 2016 ;

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte de gestion du receveur et du compte administratif du Maire ;

Le rapporteur propose de voter le projet suivant :

- approuver le compte de gestion 2015 pour le budget annexe pompes funèbres proposé par le receveur.

Jean-Michel Eon : De la même manière, nous vous proposons d'approuver le compte de gestion 2015 pour le budget annexe des pompes funèbres.

Carole Grelaud : La concordance est également relevée. Y a-t-il des questions ? Non. Nous passons au vote.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte, par 29 voix pour et 2 voix contre, la proposition du rapporteur.**

|    |         |                                                             |
|----|---------|-------------------------------------------------------------|
| 67 | 2016-67 | APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – BUDGET PRINCIPAL |
|----|---------|-------------------------------------------------------------|

Rapporteur : Jean-Michel Eon

## **EXPOSÉ**

Le vote du compte administratif est un temps fort de la vie d'une collectivité locale. Ce dernier retrace l'ensemble des dépenses effectivement mandatées et des recettes encaissées sur un exercice budgétaire, tant en fonctionnement qu'en investissement, dans le cadre des politiques publiques menées par la collectivité.

L'approbation du compte administratif intervient après l'approbation du compte de gestion du trésorier, avec lequel il doit strictement être en cohérence, et avant l'affectation des résultats au budget n+1, au travers du budget supplémentaire.

L'exercice 2015 se définit sur un plan financier comme une année de poursuite et de consolidation de nombreuses actions et projets au service de l'ensemble des Couëronnais, confortant ainsi la qualité de vie attendue par les habitants et contribuant au « bien vivre ensemble » auquel la municipalité est particulièrement attachée.

Face à la contraction de plusieurs ressources importantes, la ville s'attache à une gestion rigoureuse et en responsabilité, pour atténuer au mieux l'impact sur le service public et sur le territoire. Les efforts budgétaires entrepris depuis deux ans par l'ensemble des services de la ville permettent en effet de renforcer la santé financière de la ville, à l'heure où la baisse des dotations met à mal de nombreuses collectivités, quelles que soient leur taille et leurs compétences.

La présentation des principales réalisations budgétaires de l'exercice 2015, par politique publique, traduit de manière concrète l'engagement de la ville au quotidien auprès de l'ensemble des concitoyens mais aussi auprès des autres acteurs de la vie locale, notamment les associations, qui agissent sur le territoire et accompagnent toutes les générations dans un objectif de partage et de solidarité.

Le conseil municipal est ainsi appelé à approuver le compte administratif, conformément aux modalités suivantes :

VILLE DE COUERON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2016

| Investissement                  | Prévu           | Réalisé             | Restes à réaliser     |
|---------------------------------|-----------------|---------------------|-----------------------|
| Recettes                        | 10 085 340,43 € | 4 000 440,51 €      | 300 589,00 €          |
| Dépenses                        | 10 085 340,43 € | 2 987 996,90 €      | 810 059,24 €          |
| Résultat antérieur reporté      |                 | - 889 406,60 €      |                       |
| <b>Résultat de clôture 2015</b> |                 | <b>123 037,01 €</b> | <b>- 509 470,24 €</b> |

| Fonctionnement                  |                 |                       | Restes à réaliser |
|---------------------------------|-----------------|-----------------------|-------------------|
| Recettes                        | 27 686 063,68 € | 22 916 567,11 €       |                   |
| Dépenses                        | 27 686 063,68 € | 20 823 520,26 €       |                   |
| Résultat antérieur reporté      |                 | 5 554 837,68 €        |                   |
| <b>Résultat de clôture 2015</b> |                 | <b>7 647 884,53 €</b> |                   |

|                 |  |                       |                       |
|-----------------|--|-----------------------|-----------------------|
| <b>Résultat</b> |  | <b>7 770 921,54 €</b> | <b>- 509 470,24 €</b> |
|-----------------|--|-----------------------|-----------------------|

**PROPOSITION**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction M14 ;

Vu le compte de gestion pour le budget principal présenté par le receveur et approuvé par le conseil municipal ;

Vu le projet de compte administratif présenté par l'ordonnateur ;

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 13 juin 2016 ;

Vu l'avis favorable de la commission ressources internes et affaires générales du 15 juin 2016 ;

Considérant la concordance des opérations passées sur l'exercice 2015 par le receveur municipal et l'ordonnateur dans le respect des crédits autorisés par le conseil municipal ;

Le rapporteur propose de voter le projet suivant :

- approuver le compte administratif de l'exercice 2015 pour le budget principal.



Conseil municipal du 227 juin 2016

# Rapport de présentation du Compte Administratif 2015

Rapporteur : Jean-Michel EON

VILLE DE COUERON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2016

Ville de Couéron – Service Finances / Commande Publique

## Sommaire

|                                                                                                |           |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>PREAMBULE : RAPPEL DE LA PROCEDURE BUDGETAIRE.....</b>                                      | <b>3</b>  |
| <b>1. LES PRINCIPALES REALISATIONS 2014 .....</b>                                              | <b>4</b>  |
| 1.1 LA POLITIQUE CULTURELLE .....                                                              | 4         |
| 1.2 LA POLITIQUE EDUCATION/JEUNESSE.....                                                       | 4         |
| 1.3 LA POLITIQUE SPORTIVE.....                                                                 | 5         |
| 1.4 LA POLITIQUE SOLIDARITE/INSERTION.....                                                     | 665       |
| 1.5 LA POLITIQUE DE RELATION AUX USAGERS .....                                                 | 6         |
| 1.6 LA POLITIQUE RELATIONS INTERNATIONALES – COOPERATION DECENTRALISEE.....                    | 6         |
| 1.7 UN SOUTIEN RENFORCE AUX ACTEURS DE LA VIE LOCALE .....                                     | 6         |
| 1.8 LA RENOVATION ET LA MODERNISATION DES EQUIPEMENTS ET DU PATRIMOINE BATI DE LA COMMUNE..... | 7         |
| <b>2. PRESENTATION DES EQUILIBRES FINANCIERS DE L'EXERCICE 2014.....</b>                       | <b>98</b> |
| 2.1. BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE .....                                                        | 98        |
| 2.1.1. ÉVOLUTION DES EQUILIBRES FINANCIERS.....                                                | 98        |
| 2.1.2. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT .....                                                      | 1310      |
| 2.1.3. LA SECTION D'INVESTISSEMENT.....                                                        | 2117      |
| 2.2. BUDGET ANNEXE DES POMPES FUNEBRES .....                                                   | 252021    |

VILLE DE COUËRON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2016

Ville de Couëron – Service Finances / Commande Publique

Préambule : Rappel de la procédure budgétaire

Le vote du compte administratif est un temps fort de la vie d'une collectivité locale. Ce dernier retrace l'ensemble des dépenses effectivement mandatées et des recettes encaissées sur un exercice budgétaire.

Plus qu'un compte rendu de gestion de l'ordonnateur à l'assemblée délibérante, il traduit les réalisations effectives, tant en fonctionnement qu'en investissement, dans le cadre des politiques menées par la collectivité.

Il permet par ailleurs d'apprécier la santé financière d'une collectivité dans l'évolution des équilibres budgétaires et comptables, et dans le résultat dégagé, qui permet de financer les investissements futurs.

L'approbation du compte administratif intervient après l'approbation du compte de gestion du trésorier, avec lequel il doit strictement être en cohérence, et avant l'affectation des résultats au budget n+1, au travers du budget supplémentaire.

Le présent rapport s'attache à présenter, en complément de la maquette budgétaire réglementaire, les principales réalisations par politique publique pour l'année 2015, ainsi que l'équilibre des comptes par section de l'exercice budgétaire.

VILLE DE COUERON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2016

Ville de Couéron – Service Finances / Commande Publique

# 1. Les principales réalisations budgétaires 2015

L'exercice 2015 se définit sur un plan financier comme une année de poursuite et de consolidation de nombreuses nombreux projets et actions et projets au service de l'ensemble des Couéronnais, confortant ainsi la qualité de vie attendue par les habitants, et contribuant au « bien vivre ensemble » auquel la municipalité est particulièrement attachée.

L'exercice 2015 correspond également une année de transition préparant l'avenir à la fois en matière de nouveaux équipements structurants renforçant l'attractivité de la ville, mais également en matière de services publics de proximité qui s'adaptent à l'évolution démographique et aux attentes fortes des usagers en la matière.

Face à la contraction de plusieurs ressources importantes, la Ville s'attache à une gestion rigoureuse et en responsabilité, pour atténuer au mieux l'impact sur le service public et sur le territoire.

La Ville fait parfaitement face à la contraction de plusieurs ressources importantes par une gestion rigoureuse et en responsabilité, et sans impact, de manière assumée, sur le service public et sur le territoire.

Les efforts budgétaires entrepris depuis deux ans par l'ensemble des services de la ville permettent en effet de renforcer la santé financière de la ville, à l'heure où la baisse des dotations met à mal de nombreuses collectivités, quelles que soient leur taille et leurs compétences.

La présentation des principales réalisations budgétaires de l'exercice 2015, par politique publique, traduit de manière concrète l'engagement de la ville au quotidien auprès de l'ensemble des concitoyens mais aussi auprès des autres acteurs de la vie locale, notamment les associations, qui agissent sur le territoire et accompagnent toutes les générations dans un objectif de partage et de solidarité.

## 1.1 La politique culturelle

La politique culturelle de la ville a pour objectif de s'adresser au plus grand nombre dans un esprit de proximité, d'ouverture et de découverte en favorisant le lien social et la proximité. C'est dans ce cadre que la politique culturelle de la ville s'est déployée en 2015 en visant une diversité de l'offre et des pratiques. Ainsi, le nouveau projet du théâtre a rempli les objectifs fixés d'une diffusion variée de qualité et d'un accroissement de sa fréquentation répondant ainsi aux préoccupations du territoire.

L'année 2015 a vu s'épanouir un de ses équipements emblématiques – la médiathèque Victor Jara – qui, avec plus de 6300 lecteurs sur cette première année d'ouverture, offre aux habitants un lieu de vie, de rencontres, et d'accès à la connaissance.

Dans un souci constant de créer les conditions de rencontres et de partage avec et autour de l'art et de la culture, l'événement Sorties de pistes a permis de fédérer les acteurs locaux autour d'une manifestation mêlant sport et culture ayant réuni plus de 3500 personnes sur les bords de Loire et au vélodrome.

L'accès de tous à la culture s'accompagne également d'un dispositif d'éducation culturelle et artistique dans une perspective de formation du public de demain, d'épanouissement de l'enfant et d'accompagnement de ce dernier à occuper pleinement sa place dans la société. Ce dispositif touche l'ensemble des enfants des écoles maternelles et élémentaires publiques de la ville au travers de la diffusion de spectacles, d'itinéraires et d'actions de sensibilisation.

Enfin, la richesse culturelle de la ville trouve son équilibre dans la préservation et la valorisation de son patrimoine. Ainsi, la création d'une balade artistique faisant le lien entre l'histoire de la ville et son évolution, associée au temps fort « Espèces d'espace » en avril 2015 et à la continuité due projet de restauration et de numérisation des plans Tréfinétaux ont constitué des projets phares en 2015, renforçant le lien des habitants avec la commune.

Le compte administratif fait état d'un montant de 355 360,63 € en fonctionnement et de 77 538,22 € en investissement au service des politiques culturelles portées par la ville.

VILLE DE COUËRON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2016

Ville de Couëron – Service Finances / Commande Publique

## 1.2 La politique éducation/jeunesse

Au cœur des priorités, la politique éducation/jeunesse a fait l'objet de moyens financiers importants afin de favoriser l'épanouissement des enfants accueillis sur les temps scolaires, péri-éducatifs et de restauration.

Pour le fonctionnement des écoles :

- Dotation en matériel et fournitures scolaires : 81 145 €
- Participation aux classes de découverte maternelles et élémentaires : 58 856 €
- Transports scolaires : 58 943 €

Pour le fonctionnement des accueils périscolaires et de loisirs :

- Fournitures et prestations de service dans le cadre des ateliers éducatifs et accueils périscolaires : 162 769 €
- Fournitures et prestations de service dans le cadre de l'ALSH l'accueil de loisirs du mercredi après-midi : 8 238 €

Pour le fonctionnement de la restauration collective : 477 122 €, dont 355 010 € au titre du contrat de restauration avec la société Restoria.

Par ailleurs, le compte administratif retrace la participation obligatoire de la Ville au fonctionnement de l'école privée Saint-Symphorien à hauteur de 260 282 €.

Parallèlement, le compte administratif 2015 traduit la poursuite du programme d'investissement dans les écoles (770 401 €) comprenant notamment les opérations suivantes :

- Début des travaux de construction d'un bâtiment périscolaire et d'accueil de loisirs ALSH pour l'école de la Métairie : 183 339 €
- Poursuite des études relatives à la construction d'un nouveau groupe scolaire, d'un accueil périscolaire et ALSH dans la ZAC ouest centre-ville : 221 010 €
- Solde des travaux d'extension de l'école Marcel Gouzil, et aménagement intérieur d'un espace périscolaire (travaux en régie) : 103 989 €
- Travaux de réfection d'aires de jeux (écoles Jean Macé, Charlotte Divet) : 59 282 €
- RLe renouvellement des mobiliers scolaires et périscolaires : 45 268 €
- AL'acquisition/le renouvellement de matériel de restauration : 81 224 €

Les activités proposées par le service enfance jeunesse (sports, culture urbaine, musiques actuelles...) ont mobilisé des crédits à hauteur de 26 566 € en fonctionnement.

Enfin, les subventions versées par la commune aux partenaires associatifs, qui œuvrent, dans un esprit de solidarité, à la mise en œuvre de la politique enfance/jeunesse, se sont élevées comme suit :

- Amicale laïque Couëron centre : 236 373 €
- Centre socio-culturel Pierre Legendre : 177 852 €
- Centre socio-culturel Henri Normand : 169 530 €.

## 1.3 La politique sportive

Avec plus de 6000 pratiquants, le sport reste une préoccupation forte pour la municipalité dans la mise à disposition d'équipements sportifs de qualité et dans le développement d'une politique sportive cohérente avec l'évolution des besoins et des pratiques en la matière.

Les moyens consacrés à cette politique correspondent principalement au programme de rénovation des infrastructures sportives existantes, aux études préliminaires préparant les opérations d'investissement qui se concrétiseront en 2016, et à l'organisation d'événements sportifs fédérateurs.

Le compte administratif fait ainsi ressortir un montant global de 365 391 € se déclinant principalement comme suit :

Rapport de présentation du CA 2015

5

Compte Administratif 2015

VILLE DE COUERON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2016

Ville de Couëron – Service Finances / Commande Publique

- Travaux de réfection de la salle de tennis au complexe René Gaudin : 167 652 €
- Etudes et maîtrise d'œuvre de réalisation d'un terrain de football en gazon synthétique au complexe René Gaudin, et de réhabilitation du terrain de la Frémondrière : 12 959 €
- Etudes et maîtrise d'œuvre de réalisation d'un plateau d'athlétisme au complexe Paul Langevin : 4 503 €
- Dépenses de fonctionnement des équipements sportifs et organisations de manifestations sportives : 68 997 €
- Acquisition de matériel et mobilier sportifs : 19 419 €

#### 1.4 Les politiques solidarités/insertion et petite enfance

La participation de la ville au budget du CCAS pour la mise en œuvre de sa politique de cohésion sociale et de solidarité en faveur des populations les plus vulnérables et de sa politique petite enfance s'est élevée à 1 411 000 € en 2015.

Compte tenu des recettes propres du CCAS, la subvention de la ville a été mobilisée à hauteur de 91% du montant prévu au budget primitif et représente 63% des recettes globales de fonctionnement du CCAS.

Les contraintes financières ne remettent ainsi pas en cause l'engagement de la ville au côté du CCAS dans son dispositif d'aide et d'accompagnement social des populations concernées, et en matière de qualité d'accueil des jeunes enfants dans les structures collectives proposées.

#### 1.5 La politique de relation aux usagers

Les deux dernières années ont vu se concrétiser de nombreuses actions visant à encourager et à simplifier les démarches administratives et l'accès au service public (portail familles, portail citoyens, site internet, travaux d'accessibilité,...).

En 2015, il est à noter plus particulièrement, sur un plan financier, les travaux de modernisation de l'infrastructure téléphonique des services municipaux (62 516 €), permettant ainsi de renforcer la qualité d'accueil téléphonique des usagers, ainsi que la rénovation de la salle de l'Estuaire (83 641 €).

Par ailleurs, l'année 2015 a vu se poursuivre les études de réhabilitation du bâtiment ex-Tréfinétaux et du plateau du magasin à huile du pôle Education, jeunesse et sports (18 798 €), qui permettra aux usagers de bénéficier d'un accueil facilité et modernisé des services éducation jeunesse et sport sur l'espace de la Tour à Plomb.

#### 1.6 La politique relations internationales – coopération décentralisée

L'action de la ville en matière de relations internationales s'inscrit dans le cadre d'un protocole de coopération décentralisée avec la ville de Zorgho au Burkina Faso. Ce protocole permet un grand nombre d'échanges entre les deux collectivités, et plus particulièrement un programme de bonne gouvernance de l'eau « Zorgh'eau » qui en constitue l'action principale. La ville a également participé au développement de la maison de la femme qui vise à promouvoir et à soutenir les initiatives des femmes de Zorgho au niveau local.

Les subventions versées dans le cadre de ce partenariat se sont élevées à 138 592 €, compensées à hauteur de 128 592 € en recettes au titre de la participation au programme de la Région Pays de la Loire (dans le cadre du contrat Etat Région), de Nantes Métropole et de l'agence de l'eau Loire Bretagne.

#### 1.7 Un soutien renforcé aux acteurs de la vie locale

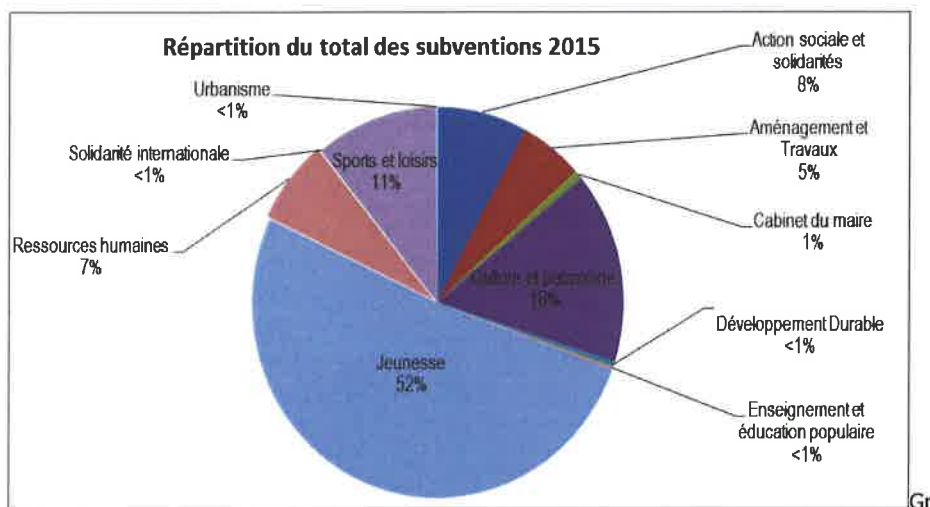
Le compte administratif 2015 fait ressortir un soutien financier et logistique fort et renouvelé de la municipalité aux associations locales, dont le dynamisme contribue activement au lien social et à l'attractivité de la commune.

C'est ainsi près de 130 associations qui ont bénéficié de subventions de fonctionnement et/ou exceptionnelles pour un montant de 1 141 378 € en 2015.

VILLE DE COUÉRON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2016

Ville de Couëron - Service Finances / Commande Publique

La répartition des subventions par secteur se traduit de la manière suivante (l'Amicale Laïque et les centres sociaux figurant dans le secteur jeunesse).



aphique Nadège

### 1.8 La rénovation et la modernisation des équipements et du patrimoine bâti de la commune

La diversité des équipements et du bâti communal nécessite de consacrer chaque année des moyens financiers importants recouvrant de multiples travaux d'entretien courant des bâtiments, de mise aux normes, de sécurité, de maintenance ou d'amélioration d'usages pour les utilisateurs desdits équipements.

Le compte administratif 2015 retrace ainsi la mise en œuvre de plusieurs enveloppes financières consacrées à cette politique identifiée comme l'une des priorités compte tenu du vieillissement du patrimoine, et des coûts de fonctionnement induits qui en découlent :

- Travaux de réfection de chaufferies (bâtiment Jules Ferry, centre de l'Erdurière) : 58 395 €
- Travaux de réfection d'aires de jeux (écoles Jean Macé, Charlotte Divet) : 59 282 €
- Travaux de réfection de toitures (école Marcel Gouzil, Hôtel de ville) : 177 608 €
- Travaux de rénovation de la salle de l'Estuaire : 83 641 €
- Modernisation de l'infrastructure informatique, déploiement de la fibre optique, et renouvellement des équipements informatiques et logiciels : 213 478 €
- Renouvellement du matériel technique, du mobilier, et du parc automobile de la ville : 99 547 €

Parallèlement, et conformément à la réglementation, la ville a élaboré en 2015 son agenda d'accessibilité programmée qui contient définit les orientations stratégiques, le calendrier et le détail des actions à mettre en

Rapport de présentation du CA 2015

7

Compte Administratif 2015

VILLE DE COUÉRON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2016

Ville de Couëron – Service Finances / Commande Publique

œuvre afin de rendre progressivement accessible l'ensemble des équipements ouverts au public, et ceci quels que soient les handicaps.



VILLE DE COUÉRON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2016

Ville de Couéron – Service Finances / Commande Publique

## 2. Présentation des équilibres financiers de l'exercice 2015

### 2.1. Budget Principal de la Ville

Cette deuxième partie du rapport a pour objectif de présenter les principaux ratios permettant d'apprécier la santé financière de la collectivité, et de détailler par chapitre budgétaire les évolutions et taux de réalisation constatés, en fonctionnement et en investissement, sur une échelle pluriannuelle.

#### 2.1.1. Évolution des équilibres financiers

|                                               | CA 2011             | CA 2012             | CA 2013             | CA 2014             | CA 2015             |
|-----------------------------------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| Recettes courantes de fonctionnement          | 20 272 313,25       | 21 124 555,24       | 21 956 994,73       | 22 121 557,76       | 22 740 240,98       |
| Dépenses courantes de fonctionnement          | 16 980 593,47       | 17 430 598,54       | 18 464 107,53       | 19 241 061,30       | 19 319 730,41       |
| <b>Épargne de gestion courante</b>            | <b>3 291 719,78</b> | <b>3 693 956,70</b> | <b>3 492 887,20</b> | <b>2 880 496,46</b> | <b>3 420 510,57</b> |
| Charges financières                           | 316 074,75          | 353 170,49          | 391 884,74          | 375 746,56          | 364 643,49          |
| Produits financiers                           | 44 645,94           | 32 731,91           | 21 334,34           | 10 431,24           | 0,00                |
| Charges exceptionnelles                       | 19 837,52           | 49 556,20           | 19 311,46           | 43 454,95           | 38 474,80           |
| Produits exceptionnels                        | 67 528,08           | 75 624,10           | 35 693,07           | 98 562,82           | 51 143,93           |
| <b>Épargne brute</b>                          | <b>3 067 981,53</b> | <b>3 399 586,02</b> | <b>3 138 718,41</b> | <b>2 570 289,01</b> | <b>3 068 536,21</b> |
| Capital de la dette                           | 826 327,47          | 2 576 495,84        | 869 002,79          | 688 505,95          | 705 523,38          |
| <b>Épargne nette</b>                          | <b>2 241 654,06</b> | <b>823 090,18</b>   | <b>2 269 715,62</b> | <b>1 881 783,06</b> | <b>2 363 012,83</b> |
| Remb capital dette transférée                 | 262 925,25          | 251 528,69          | 240 625,19          | 230 194,35          | 0,00                |
| <b>Épargne nette corrigée</b>                 | <b>2 504 579,31</b> | <b>1 074 618,87</b> | <b>2 510 340,81</b> | <b>2 111 977,41</b> | <b>2 363 012,83</b> |
| Capital restant du                            | 7 378 322,97        | 9 608 229,95        | 9 000 172,86        | 8 311 666,91        | 7 654 219,75        |
| <b>Capacité de désendettement (en années)</b> | <b>2,40</b>         | <b>2,83</b>         | <b>2,87</b>         | <b>3,23</b>         | <b>2,49</b>         |
| <b>Taux d'épargne brute</b>                   | <b>15,05%</b>       | <b>16,01%</b>       | <b>14,26%</b>       | <b>11,56%</b>       | <b>13,46%</b>       |

L'épargne de gestion courante est la plus à même de qualifier la situation financière de la commune. En effet, elle est le résultat de l'activité quotidienne des services municipaux, sans prise en compte des dépenses et recettes exceptionnelles et financières.

Dans un contexte de dynamique préservée des recettes de gestion courante (+2,80%), la faible augmentation des dépenses courantes de fonctionnement (+0,41%) engendre une nette progression de l'épargne de gestion par rapport à l'exercice 2014. Avec un montant de 3 068 536,21 €, elle retrouve ainsi son niveau de 2013 alors même qu'elle était en baisse depuis deux ans.

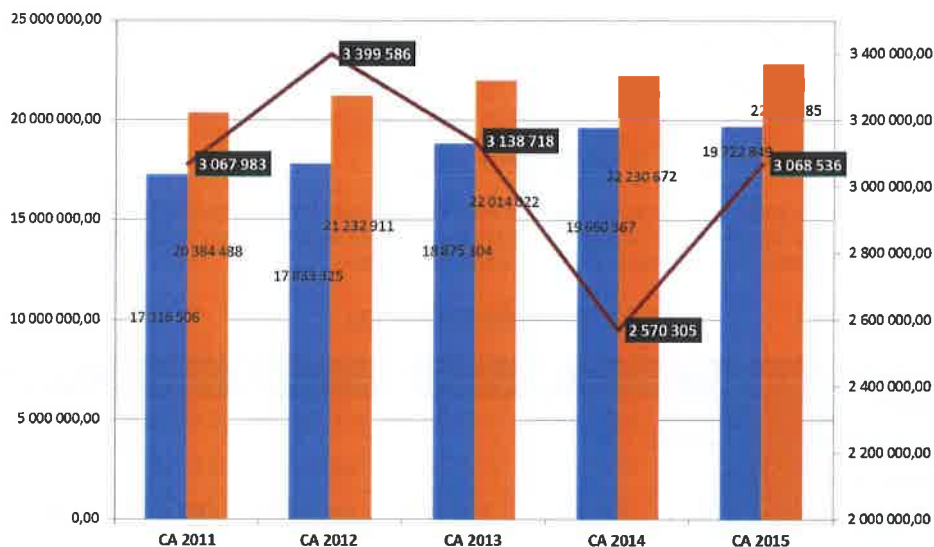
La différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement constitue l'épargne brute (graphique n°1 ci-dessous). Celle-ci détermine directement les capacités de la collectivité à investir car, après avoir assuré au minimum le remboursement en capital de la dette, son surplus, que l'on appelle également épargne nette, sert à financer le programme d'investissement de la Ville.

Le taux d'épargne brute, qui correspond au rapport entre l'épargne brute et les recettes réelles de fonctionnement est égal à **13,46%**, ce qui reste largement supérieur au seuil critique minimum pour les collectivités locales (autour de 8%).

VILLE DE COUERON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2016

Ville de Couëron – Service Finances / Commande Publique

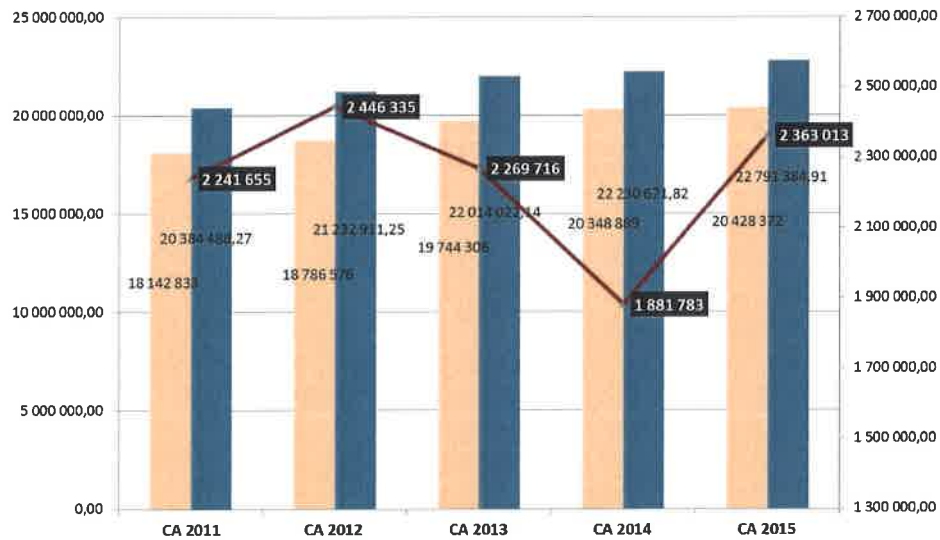
Graphique 1 : évolution de l'épargne brute



Graphique 2 : évolution de l'épargne nette (hors opération de remboursement anticipé de la dette)

VILLE DE COUÉRON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2016

Ville de Couéron – Service Finances / Commande Publique

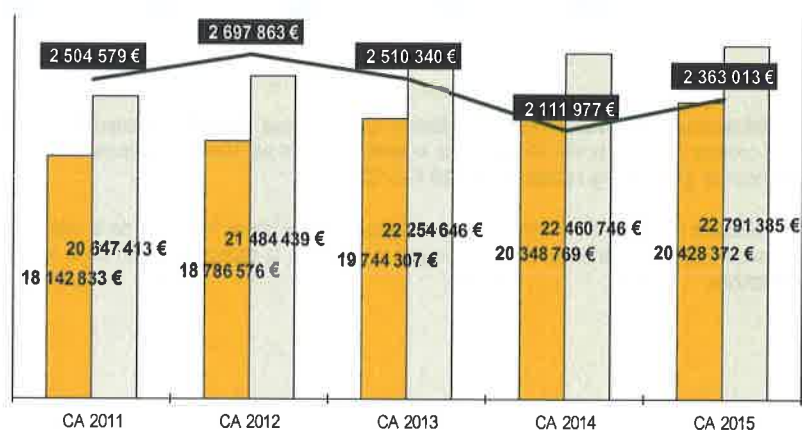


Le redressement des niveaux d'épargne, dans le contexte actuel, est particulièrement remarquable d'autant plus qu'à compter de 2015, la ville n'intègre plus le remboursement par Nantes Métropole de la dette transférée, qui représentait à lui seul une recette de 230 194 € en 2014.

Les résultats financiers 2015 confortent pour l'heure la bonne santé financière de la ville. Le resserrement de certaines ressources, anticipé, ne contrarie pas, à ce stade, la capacité d'action de la ville et les marges de manœuvre.

VILLE DE COUERON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2016

Ville de Couëron – Service Finances / Commande Publique



Le redressement des niveaux d'épargnes, dans le contexte actuel, est particulièrement remarquable d'autant plus qu'à compter de 2015, la ville n'intègre plus le remboursement par Nantes Métropole de la dette transférée, qui représentait à lui seul une recette de 230 194 € en 2014.

Les résultats financiers 2015 confortent assurément la bonne santé financière de la ville. Le resserrement de certaines ressources, qui a été parfaitement anticipé, ne contrarie ainsi pas la capacité d'action de la ville, et les marges de manœuvre, qui sont par ailleurs renforcées dans la mise en œuvre du plan pluriannuel d'investissement.

**VILLE DE COUËRON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES**  
**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2016**

Ville de Couëron – Service Finances / Commande Publique

### 2.1.2. La section de fonctionnement

Les comparaisons 2014/2015 explicitées ci-dessous doivent être étudiées avec beaucoup de prudence. Le compte administratif ne représente qu'une image des comptes arrêtés au 31 décembre qui se fige sur des périmètres de dépenses et de recettes non constants, dans certains cas, d'une année sur l'autre. Les taux de croissance annuels moyens par chapitre sur la période 2011-2015 sont ainsi plus révélateurs des tendances d'évolution qui caractérisent les comptes de la ville.

#### 2.1.2.1. Les dépenses de fonctionnement

##### Évolution des dépenses réelles de fonctionnement

| Chapitres                               | 2014                   | 2015                   | Différence         | Variation    |
|-----------------------------------------|------------------------|------------------------|--------------------|--------------|
| 011 - charges à caractère général       | 4 058 997,48 €         | 3 872 212,90 €         | -186 784,58 €      | -4,60%       |
| 012 - charges de personnel              | 11 900 716,58 €        | 12 256 500,85 €        | 355 784,27 €       | 2,99%        |
| 014 - atténuations de produits          | 23 940,00 €            | 24 683,00 €            | 743,00 €           | 3,10%        |
| 65 - autres charges de gestion courante | 3 257 407,24 €         | 3 166 333,66 €         | -91 073,58 €       | -2,80%       |
| 66 - charges financières                | 375 746,56 €           | 364 643,49 €           | -11 103,07 €       | -2,95%       |
| 67 - charges exceptionnelles            | 43 454,95 €            | 38 474,80 €            | -4 980,15 €        | -11,46%      |
| <b>TOTAL</b>                            | <b>19 660 262,81 €</b> | <b>19 722 848,70 €</b> | <b>62 585,89 €</b> | <b>0,32%</b> |

**Le total des dépenses réelles de fonctionnement de l'exercice 2015 s'élève à 19 722 848,70 € contre 19 660 262,81 € en 2014, soit une augmentation particulièrement faible de 0,32%.**

**Les charges à caractère général** (chapitre 011), qui regroupent les charges courantes de fonctionnement, diminuent de 4,60% par rapport à 2014, alors qu'elles avaient déjà diminué de près de 1% l'année passée. Ces résultats traduisent de manière très concrète l'effort de gestion global réalisé par l'ensemble des services, dans un contexte de budget resserré. La baisse est particulièrement significative sur un certain nombre de postes, notamment les dépenses de fluides qui diminuent de 6% (- 44 000 €) par rapport à 2014. A titre indicatif, les charges à caractère général représentent 19,63% des dépenses, le taux de réalisation du budget sur ce chapitre est de 85,24%.

Evolution des charges à caractère général sur la période 2011-2015 :

| CA 2011        | CA 2012        | CA 2013        | CA 2014        | CA 2015        | Taux de croissance annuel moyen 2011-2015 |
|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|-------------------------------------------|
| 3 744 562,54 € | 3 897 594,45 € | 4 095 542,52 € | 4 058 997,48 € | 3 872 212,90 € | <b>0,84%</b>                              |

**Les charges de personnel** (chapitre 012) représentent un montant de 12 256 500,85 € en 2015 contre 11 900 716,58 € en 2014.

L'exercice 2015 se caractérise par une progression soutenue mais maîtrisée des charges de personnel (+2,99%), le taux de réalisation final (99,83%, malgré un certain nombre de sous-réalisations liées à des vacances de postes) et l'importance de ce poste de dépenses dans le budget global requièrent toutefois une attention particulière au regard des objectifs resserrés pour 2016 (évolution limitée à 2,5%).

VILLE DE COUERON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2016

Ville de Couëron - Service Finances / Commune Publique

Cet évolutionLa progression de la masse salariale traduit avant tout une évolution des effectifs représentant 6,3 équivalents temps plein entre 2014 et 2015, portant le nombre moyen d'équivalents temps plein en 2015 à 320,1. Cette hausse est cependant atténuée par une baisse de 32% des heures complémentaires entre 2014 et 2015 (15 362 heures soit 8,4 ETP) et de 12% des heures supplémentaires (2 552 heures soit 1,4 ETP).

Elle s'explique avant tout par une augmentation des besoins en renforts et remplacements (qui représentent respectivement 14,5 et 16,3 équivalents temps plein), du fait d'un absentéisme qui, même s'il est inférieur à la moyenne nationale, reste élevé (8,7% dont 5,5% en maladie ordinaire) et d'une hausse des effectifs scolaires qui nécessite un encadrement renforcé.

L'évolution de la masse salariale traduit aussi les progressions de carrière des agents de la Ville, avec 36 avancements de grade et 136 avancements d'échelon en 2015.

En outre, la hausse de la cotisation de l'assurance du risque statutaire et les validations de service représentent un surcoût de 70 000 € par rapport à 2014.

s'explique par ... A compléter

Les dépenses de personnel représentent 62,14% des dépenses de fonctionnement globales.

Evolution des dépenses de personnel sur la période 2011-2015 :

| CA 2011         | CA 2012         | CA 2013         | CA 2014         | CA 2015         | Taux de croissance annuel moyen 2011-2015 |
|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-------------------------------------------|
| 10 232 803,65 € | 10 580 717,49 € | 11 154 533,88 € | 11 900 716,58 € | 12 256 500,85 € | 4,61%                                     |

**Les atténuations de produits** (chapitre 014) sont globalement stables (24 683 € en 2015, contre 23 940 € en 2014), notamment en raison de la faible augmentation de la contribution au FPIC (fonds de péréquation intercommunal et communal, +3,1% seulement, alors qu'elle avait été multipliée chaque année par deux depuis 2012).

**Les autres charges de gestion courante** (chapitre 65) sont d'un montant de 3166 333,66 € en 2015 contre 3 257 407,24 € en 2014, soit une baisse de 2,80%.

Cette baisse s'explique principalement par la subvention d'équilibre versée au CCAS, dont la mobilisation n'a été nécessaire qu'à hauteur de 91% (1 411 000 €), et ceci en raison d'une dynamique des recettes propres du CCAS (recettes familles et CAF liées aux différentes structures petite enfance, remboursements sur rémunération du personnel (indemnités journalières CPAM ou assurance du risque d'assurance statutaire)) supérieure aux prévisions initiales.

La maîtrise, par ailleurs, des dépenses globales du CCAS a contribué à minorer le besoin de subvention d'équilibre, alors même que celle-ci avait été mobilisée à hauteur de 99% l'année passée.

Les subventions aux associations (hors projet Zorgh'eau) sont globalement stabilisées (1 118 868,50€), la légère diminution du montant global n'est expliquée que par la diminution de la subvention d'équilibre à l'amicale laïque (- 48 000 €), conformément à la convention de partenariat conclue avec cette association.

A titre indicatif, le taux de réalisation du budget sur ce chapitre est de 92,20%. Les charges de gestion courante représentent 16,05% des dépenses globales de fonctionnement.

Evolution des autres charges de gestion courante sur la période 2011-2015 :

| CA 2011        | CA 2012        | CA 2013        | CA 2014        | CA 2015        | Taux de croissance annuel moyen 2011-2015 |
|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|-------------------------------------------|
| 3 001 799,28 € | 2 950 845,60 € | 3 203 824,13 € | 3 257 407,24 € | 3 166 333,66 € | 1,34%                                     |

**Les charges financières** (chapitre 66) regroupent les intérêts des emprunts contractés par la Ville. La baisse de 2,95% s'explique par le vieillissement de la dette (aucun nouvel emprunt contracté depuis 2011), qui, à amortissement constant, se traduit par une diminution des intérêts et par une augmentation du remboursement du capital emprunté.



VILLE DE COUËRON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2016

Ville de Couëron – Service Finances / Commande Publique

A titre indicatif, le taux de réalisation du budget sur ce chapitre est de 98,53%, et les charges financières représentent 1,85% des dépenses globales de fonctionnement, ce qui reste marginal.

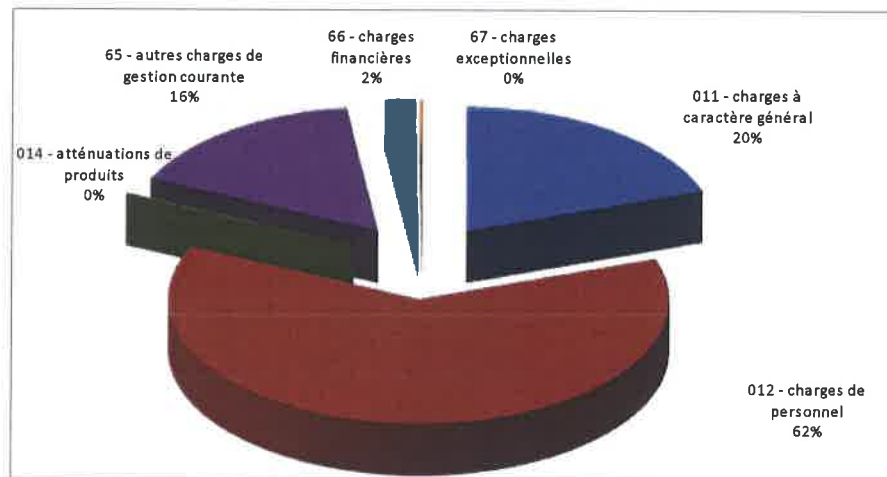
**Les charges exceptionnelles** (chapitre 67) sont en baisse par rapport à 2014 (-11,46%). Ces dépenses couvrent principalement les subventions exceptionnelles versées aux associations (22 510 € en 2015) ainsi que des annulations de titres sur exercices précédents (régularisations d'écritures comptables, 13 274,24 €).

A titre indicatif, le taux de réalisation du budget pour ce chapitre est de 91,61%. Ces dépenses sont marginales (0,20%) dans le budget global de fonctionnement.

VILLE DE COUÉRON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2016

Ville de Couëron – Service Finances / Commande Publique

Graphique 3 : répartition des dépenses réelles de fonctionnement



Les parts 2015 des chapitres budgétaires dans le budget global sont globalement identiques à celles constatées aux CA 2013 et 2014. La part représentant les charges de personnel devient de plus en plus croissante (62,14% en 2015 contre 60,53% en 2014) au détriment des charges à caractère général, et des autres charges de gestion courante, qui se contractent légèrement.

#### 2.1.2.2. Les recettes

Évolution des recettes réelles de fonctionnement

| Chapitres                                     | 2014                   | 2015                   | Différence          | Variation    |
|-----------------------------------------------|------------------------|------------------------|---------------------|--------------|
| 013 - atténuation de charges                  | 278 184,69 €           | 270 566,54 €           | -7 618,15 €         | -2,74%       |
| 70 - produits des services et du domaine      | 1 259 835,36 €         | 1 290 751,53 €         | 30 916,17 €         | 2,45%        |
| 73 - impôts et taxes                          | 15 007 359,07 €        | 15 793 393,78 €        | 786 034,71 €        | 5,24%        |
| 74 - dotations, subventions et participations | 5 325 829,79 €         | 5 217 986,95 €         | -107 842,84 €       | -2,02%       |
| 75 - autres produits de gestion courante      | 250 348,85 €           | 167 542,18 €           | -82 806,67 €        | -33,08%      |
| 76 - produits financiers                      | 10 431,24 €            | 0,00 €                 | -10 431,24 €        | -100,00%     |
| 77 - produits exceptionnels                   | 98 562,82 €            | 51 143,93 €            | -47 418,89 €        | -48,11%      |
| <b>TOTAL</b>                                  | <b>22 230 551,82 €</b> | <b>22 791 384,91 €</b> | <b>560 833,09 €</b> | <b>2,52%</b> |

Le montant total des recettes réelles de l'exercice 2015 est de 22 791 384,91 € contre 22 230 551,82 € en 2014, soit une dynamique préservée de 2,52%.

Les atténuations de charges (chapitre 013) comprennent les remboursements sur rémunérations du personnel. Comme en 2014, leur montant 2015 se maintient à un niveau particulièrement élevé (270 566,54 €), le CA 2015 intègre en effet des remboursements par l'assureur du risque statutaire liés à l'évolution et à la finalisation de dossiers anciens.



VILLE DE COUERON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2016

Ville de Couëron – Service Finances / Commande Publique

Ce chapitre budgétaire représente 1,19% dans les recettes de fonctionnement globales.

**Les produits des services et ventes diverses** (chapitre 70) regroupent l'ensemble des recettes perçues en contrepartie d'un service rendu à la population (restauration, périscolaire, activités sportives et de loisirs, jeunesse, spectacle vivant...).

Ces recettes (dynamisées principalement par les recettes liées aux activités périscolaires et de restauration) continuent leur progression importante. Si l'écart est peu significatif sur un plan budgétaire (+2,45%), il n'est dû qu'au périmètre non constant des périodes scolaires de Toussaint (tantôt novembre en 2014, tantôt octobre en 2015, alors même que les comptes 2015 intègrent la régie scolaire du 1<sup>er</sup> novembre 2014 au 31 octobre 2015). L'évolution constatée au compte administratif ne traduit donc que partiellement la réalité économique d'une fréquentation et d'un quotient moyen des familles concernées en forte progression.

Cette donnée est d'autant plus importante que les recettes péri-éducatives et de restauration représentent 85% des recettes de ce chapitre budgétaire, qui se décompose par ailleurs de la manière suivante :

- Les produits des services de restauration collective : **832 029,43 €**
- Les produits liés à l'activité péri-éducative : **263 140,11 €**
- Les produits liés à l'activité sportive et de loisirs : **89 784 €**
- Les produits liés aux prestations funéraires (concessions,...) : **24 255 €**
- Les produits liés à la valorisation de la mise à disposition de personnel (COS local, associations sportives, budget annexe pompes funèbres) : **32 050,75 €**

Le taux de réalisation du budget pour ce chapitre budgétaire est de 101,98%. Les produits des services et du domaine représentent 5,66% des recettes globales de fonctionnement, une part strictement identique à l'année même qu'en 2014.

**Les impôts et taxes** (chapitre 73) regroupent l'ensemble des impôts perçus par la commune et les compensations d'impôts versées par Nantes Métropole. Le montant comptabilisé sur ce chapitre est de **15 793 393,78 € en 2015** contre 15 007 359,07 € en 2014 soit une augmentation de **5,24%**.

L'exercice 2015 est caractérisé par la confirmation d'une dynamique fiscale importante, plus particulièrement en matière d'impôts directs locaux (taxe d'habitation et taxe foncière) et de droits de mutation (+21,5%).

Les taux de fiscalité n'ayant pas fait l'objet d'une augmentation en 2015, la dynamique des impôts locaux est due à la seule revalorisation des bases d'imposition (+4,95%, dont 0,9% de revalorisation cadastrale dans le cadre de la loi de finances 2015).

## Répartition des contributions directes

| BASES |                   | Bases 2014      | Bases 2015      | Evolution |
|-------|-------------------|-----------------|-----------------|-----------|
|       | Taxe d'habitation | 25 068 393,00 € | 26 420 886,00 € | 5,40%     |
|       | Foncier bâti      | 19 922 954,00 € | 20 826 155,00 € | 4,53%     |
|       | Foncier non bâti  | 227 818,00 €    | 232 632,00 €    | 2,11%     |

| TAUX |                   | Taux 2014 | Taux 2015 | Evolution |
|------|-------------------|-----------|-----------|-----------|
|      | Taxe d'habitation | 20,61%    | 20,61%    | 0,0%      |
|      | Foncier bâti      | 22,41%    | 22,41%    | 0,0%      |
|      | Foncier non bâti  | 75,67%    | 75,67%    | 0,0%      |

| PRODUITS |                   | Produits 2014      | Produit 2015        | Evolution    |
|----------|-------------------|--------------------|---------------------|--------------|
|          | Taxe d'habitation | 5 166 596 €        | 5 445 345 €         | 5,40%        |
|          | Foncier bâti      | 4 464 734 €        | 4 667 141 €         | 4,53%        |
|          | Foncier non bâti  | 172 390 €          | 176 033 €           | 2,11%        |
|          | <b>Totaux</b>     | <b>9 803 720 €</b> | <b>10 288 519 €</b> | <b>4,95%</b> |

| EFFETS 2011 |                   | Effet bases | Effet taux | Somme     |
|-------------|-------------------|-------------|------------|-----------|
|             | Taxe d'habitation | 278 749 €   | - €        | 278 749 € |
|             | Foncier bâti      | 202 407 €   | - €        | 202 407 € |
|             | Foncier non bâti  | 3 103 €     | - €        | 3 103 €   |

Rapport de présentation du CA 2015

17

Compte Administratif 2015

**VILLE DE COUËRON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES**  
**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2016**

Ville de Couëron – Service Finances / Commande Publique

|  |               |                  |            |                  |
|--|---------------|------------------|------------|------------------|
|  | <b>Totaux</b> | <b>484 259 €</b> | <b>- €</b> | <b>484 259 €</b> |
|--|---------------|------------------|------------|------------------|

L'attribution de compensation (AC) versée par Nantes Métropole (3 147 356,11 €) fait un bond important (+177 092,11 €, soit +5,96%), en raison de l'extinction en 2015 de la dette transférée à Nantes Métropole, seul mécanisme étant susceptible d'entraîner une variation de cette dotation. Une diminution du même ordre est constatée en investissement (le remboursement en capital transféré qui constituait une recette d'investissement ayant pris fin en 2014), l'augmentation est ainsi à relativiser, s'agissant uniquement d'un transfert d'une recette d'investissement en section de fonctionnement.

De manière subsidiaire, il est rappelé que le montant d'AC 2015 perçu par la ville de Couëron a été diminué de 32 106 €, correspondant à 1% de ce montant reversé au titre de la dotation de solidarité communautaire, et de 31 424 €, correspondant à la ponction des charges valorisées dans le cadre du transfert du vélodrome, qui est désormais de compétence métropolitaine.

Cette attribution de compensation est désormais figée dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau pacte financier adopté par Nantes Métropole en 2015.

La dotation de solidarité communautaire (DSC) est d'un montant de **997 320,39 €**, soit une augmentation de **5,91%**, principalement due au reversement de 1% de l'AC dans le montant global de cette dotation.

En dehors des impôts directs locaux, les autres taxes ont fait l'objet de réalisations à hauteur de **1 342 264,28 €**. Elles comportent notamment :

- Les droits de mutation : **683 185,13 €**. Le montant 2015 est en très forte hausse (+121 187,06 €, soit + **21,56%**), et ceci pour la deuxième année consécutive. Cela traduit le maintien à un niveau particulièrement élevé de l'activité de promotion immobilière sur Couëron, qui dépasse ses niveaux historiques de 2011/2012.
- La taxe sur l'électricité : **345 581,22 €**. La baisse du volume d'électricité fourni par les opérateurs a généré une baisse de cette taxe par rapport à 2014 (- 15 758,31 €, soit **-4,36%**).
- La taxe sur les déchets : **117 232,45 €**. Cette recette est assise sur le tonnage de déchets déclaré par l'usine Arc en Ciel. Son montant est en légère baisse par rapport à 2014 (- 3 627,90 €, soit **-3,00%**).
- La taxe sur la publicité extérieure : **92 258,25 €**. Cette taxe se maintient à un niveau élevé, et ceci malgré la légère baisse (-1 838,21 €, soit -1,95%) liée à la diminution du volume d'enseignes publicitaires taxées pour un certain nombre d'entrepreneurs.
- La taxe sur les pylônes électriques : **68 138 €**. Ce montant est en légère augmentation (+ 1 612 €, soit +2,42%) par rapport à 2014.

Le taux de réalisation du budget pour ce chapitre est de 102,39%. Les impôts et taxes représentent 69,30% des recettes globales de fonctionnement.

**Les dotations et participations** (chapitre 74) regroupent les dotations et les compensations versées principalement par l'État, mais aussi par la CAF au titre du contrat enfance jeunesse et de la prestation de service ordinaire (PSO).

Elles s'élèvent à 5 217 986,95 € en 2015 contre 5 325 829,79 en 2014, soit une baisse de **2,02%**.

L'exercice 2015 est caractérisé par une baisse importante des dotations de l'Etat (- 385 036 €, soit - 8,54%, et ceci malgré « l'effet » augmentation de la population ayant généré un gain de 71 728 €) liée à la participation de la ville au redressement des finances publiques, qui prend effet à compter de 2015 sur 3 ans, pour un montant global de 1 425 000 €.

*Evolution des principales dotations de l'Etat*

| Nature | Libellé                              | CA 2014      | CA 2015      | différence  | variation |
|--------|--------------------------------------|--------------|--------------|-------------|-----------|
| 7411   | Dotation Globale de Fonctionnement   | 3 825 266,00 | 3 418 411,00 | -406 855,00 | -10,64%   |
| 74123  | Dotation de Solidarité Urbaine       | 236 686,00   | 236 686,00   | 0,00        | 0,00%     |
| 74127  | Dotation Nationale de Péréquation    | 73 782,00    | 88 538,00    | 14 756,00   | 20,00%    |
| 74833  | Compensation de taxe professionnelle | 54 675,00    | 36 122,00    | -18 553,00  | -33,93%   |
| 74834  | Compensation de taxes foncières      | 73 426,00    | 55 687,00    | -17 739,00  | -24,16%   |
| 74835  | Compensation de taxe d'habitation    | 245 256,00   | 288 611,00   | 43 355,00   | 17,68%    |

Rapport de présentation du CA 2015

18

Compte Administratif 2015

VILLE DE COUËRON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2016

Ville de Couëron – Service Finances / Commande Publique

|              |              |             |        |
|--------------|--------------|-------------|--------|
| 4 509 091,00 | 4 124 055,00 | -385 036,00 | -8,54% |
|--------------|--------------|-------------|--------|

Cette baisse est atténuée par les recettes nouvelles issues du partenariat consolidé avec la CAF, contrat enfance jeunesse (511 586) et PSO (335 976 €), qui se traduisent par une augmentation globale de 355 903 € par rapport à 2014.

Les dotations et participations représentent 22,89% des recettes globales de fonctionnement, les recettes venant de la CAF permettant de maintenir un poids relativement important de ce chapitre budgétaire dans les recettes globales. Leur contraction va toutefois s'accélérer sur les deux années à venir.

**Les autres produits de gestion courante** (chapitre 75) regroupent traditionnellement les revenus des immeubles (locations de salle, loyers).

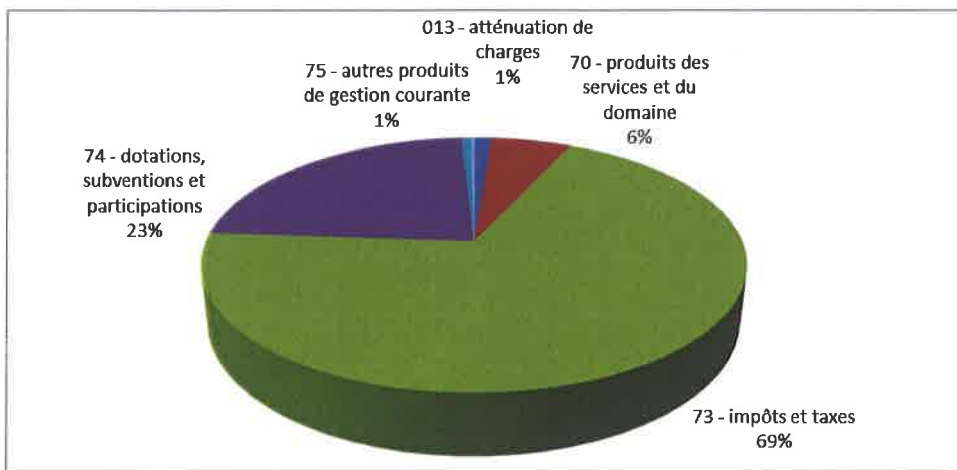
La comparaison 2014/2015 est à relativiser, car le montant 2014 intègre une recette « ponctuelle » concernant le solde du boni d'exploitation (83 978,08 €) versé dans le cadre de la concession d'aménagement Bessoneau.

En neutralisant cette recette particulière en 2014, le montant 2015 est quasi équivalent à celui de 2014 (+1 171,41 %, €, soit 0,70 %).

Le taux de réalisation du budget pour ce chapitre est de 108,86%. Les produits de gestion courante sont marginaux (moins de 1%) dans les recettes globales de fonctionnement.

**Les produits exceptionnels** (chapitre 77) sont, par nature, très fluctuants d'une année sur l'autre. Les montants 2015 (51 143,93€) correspondent à des cessions de véhicules et de matériel roulant (25 531,36 €), des remboursements d'assurance suite à sinistres (14 640,78€), et diverses régularisations d'écritures comptables (encaissement d'avoirs, régularisation de rattachements non réalisés,...)

Graphique 4 : répartition des recettes réelles de fonctionnement



Les parts 2015 des différents chapitres budgétaires dans le budget global sont globalement identiques à celles constatées aux CA 2013 et 2014. La part des impôts et taxes devient de plus en plus croissante (69,30% en 2015 contre 67,51% en 2014) au détriment du chapitre dotations et participations (22,89% en 2015, contre 23,96% en 2014).

VILLE DE COUERON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2016

Ville de Couëron – Service Finances / Commande Publique

2.1.2.1. Le résultat de fonctionnement

*Les soldes intermédiaires de gestion*

|                                                 | CA 2014               | CA 2015               | Différence          | Variation     |
|-------------------------------------------------|-----------------------|-----------------------|---------------------|---------------|
| Produits de gestion                             | 22 121 557,76 €       | 22 740 240,98 €       | 618 683,22 €        | 2,80%         |
| Charges de gestion                              | 19 241 061,30 €       | 19 319 730,41 €       | 78 669,11 €         | 0,41%         |
| <b>Excédent brut de fonctionnement</b>          | <b>2 880 496,46 €</b> | <b>3 420 510,57 €</b> | <b>540 014,11 €</b> | <b>18,75%</b> |
| Résultat financier                              | -365 315,32 €         | -364 643,49 €         | 671,83 €            | -0,18%        |
| Résultat exceptionnel                           | 55 107,87 €           | 12 669,13 €           | -42 438,74 €        | -77,01%       |
| Solde d'opérations d'ordre                      | -919 144,14 €         | -975 489,36 €         | -56 345,22 €        | 6,13%         |
| <b>Résultat de fonctionnement de l'exercice</b> | <b>1 651 144,87 €</b> | <b>2 093 046,85 €</b> | <b>441 901,98 €</b> | <b>26,76%</b> |

Le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice s'élève à **2 093 046,85 €**

Après deux années de baisse, le montant est à nouveau en augmentation, sans toutefois retrouver ses niveaux antérieurs. Une croissance des recettes qui redevient plus dynamique que celle des dépenses est toutefois une situation atypique au regard du contexte économique global. Ce bon résultat conforte ainsi la stratégie financière mise en œuvre et permet de préserver pour l'heure la ville des difficultés financières auxquelles sont d'ores et déjà confrontés de nombreuses collectivités locales.

Résultats de fonctionnement 2011-2015

| CA 2011        | CA 2012        | CA 2013        | CA 2014        | CA 2015        |
|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| 2 561 414,19 € | 2 788 711,99 € | 2 419 245,12 € | 1 651 144,87 € | 2 093 046,85 € |

VILLE DE COUERON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2016

Ville de Couëron – Service Finances / Commande Publique

### 2.1.3. La section d'investissement

#### 2.1.3.1. Les dépenses

L'exercice 2015 s'apparente à une année de transition préparant les grosses opérations d'investissements qui se concrétiseront sur un plan opérationnel en 2016 (terrain synthétique, piste d'athlétisme, réhabilitation du bâtiment administratif éducation jeunesse et sports, extension de l'école de la Métairie) et en 2017/2018 (nouveau groupe scolaire, accueil périscolaire et ALSH dans la ZAC ouest centre-ville).

Les principales réalisations en investissement sont détaillées par politique publique dans la première partie du rapport. La répartition par chapitre budgétaire et opérations votées se décline de la manière suivante :

*Les dépenses par opération et par chapitre*

| Opérations / Chapitre                                | 2014                  | 2015                  |
|------------------------------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| 20 - Immobilisations Incorporelles                   | 281 996,35 €          | 186 139,59 €          |
| 204 - Subventions d'équipement versées               | 31 000,00 €           | 35 366,25 €           |
| 21 - Immobilisations Corporelles                     | 413 330,56 €          | 409 437,10 €          |
| 23 - Immobilisations en cours                        | 2 317 651,19 €        | 996 010,38 €          |
| 26 - Participations                                  | 0,00 €                | 0,00 €                |
| <b>TOTAL hors opérations votées</b>                  | <b>3 043 978,10 €</b> | <b>1 626 953,32 €</b> |
| 102 Espace Culturel et Associatif de la Tour à Plomb |                       |                       |
| 125 Groupe Scolaire ZAC Ouest                        | 30 000,00 €           | 236 683,81 €          |
| 126 Extension du CTM                                 |                       |                       |
| 127 Espace Intergénérationnel                        |                       |                       |
| 129 Médiathèque                                      | 1 010 988,30 €        | 49 804,49 €           |
| <b>TOTAL opérations</b>                              | <b>1 040 988,30 €</b> | <b>286 488,30 €</b>   |
| <b>TOTAL dépenses d'équipements</b>                  | <b>4 084 966,40 €</b> | <b>1 913 441,62 €</b> |
| 16 - Emprunts                                        | 688 505,95 €          | 706 378,80 €          |
| <b>TOTAL des dépenses réelles</b>                    | <b>4 773 472,35 €</b> | <b>2 619 820,42 €</b> |
| 040 - Opérations d'ordre                             | 89 988,93 €           | 125 182,20 €          |
| 041 - Opérations patrimoniales                       |                       | 242 994,28 €          |
| <b>TOTAL</b>                                         | <b>4 863 461,28 €</b> | <b>2 987 996,90 €</b> |

Les dépenses d'investissement s'élèvent à **2 987 996,90€** intégrant les dépenses d'équipement et le remboursement en capital de la dette.

La commune a réalisé, en 2015, **1,93 millions d'euros de dépenses d'équipements**, ce qui correspond à une année globalement basse par rapport à la moyenne d'investissement constatée sur la période 2011-2015.

Le remboursement en capital de la dette s'est élevé à 706 378,80 €, aucun nouvel emprunt n'ayant été contracté en 2015. Cela a permis de ramener l'encours de dette à un montant de 7,65 millions d'euros, soit un **endettement par habitant de 380 €**, ce qui reste largement inférieur à la moyenne nationale de la strate (1100 € par habitant).

La capacité de désendettement est, quant à elle, égale à **2,49 années**, ce qui reste également très inférieur au seuil critique pour une collectivité locale (environ 8 années).

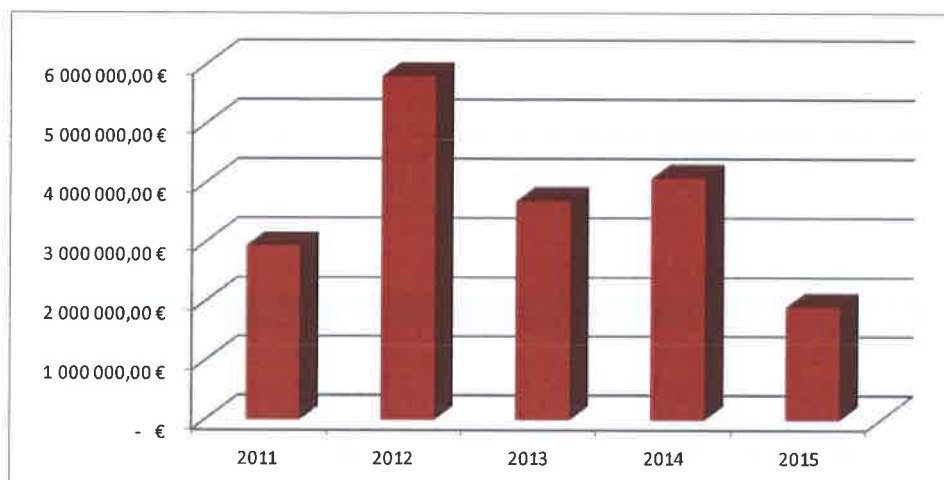
Il est rappelé que la Ville ne dispose d'aucun emprunt « toxique » dans son stock de dette.



VILLE DE COUERON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2016

Ville de Couëron – Service Finances / Commande Publique

Graphique 5 : Evolution des dépenses d'équipement 2011-2015



Le 31 décembre 2015, les restes à réaliser en dépenses étaient d'un montant de **810 059,24 €** se décomposant comme suit :

- ⇒ 457 646,07 € pour les travaux de construction d'un local périscolaire pour l'école de la Métairie
- ⇒ 48 521,20 € pour la rénovation de la salle de l'Estuaire
- ⇒ 21 668,76 € correspondant aux marchés de travaux et de prestations intellectuelles restant à solder sur l'opération Médiathèque
- ⇒ 91 727,42 € correspond au projet de refonte de l'infrastructure téléphonique de la ville
- ⇒ 23 760,00 € correspondant aux études à mener dans le cadre du projet de restauration de la Tour à Plomb
- ⇒ 12 750,00 € correspondant aux études de maîtrise pour la réalisation d'un terrain synthétique au complexe René Gaudin
- ⇒ 14 330,60 € correspondant aux études de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de la piste d'athlétisme au complexe Paul Langevin
- ⇒ 139 655,19 € sur les autres opérations ou dépenses des enveloppes récurrentes travaux, matériel et mobilier.

#### 2.1.3.2. Les recettes

Les recettes d'investissement s'élèvent à 4 000 440,51 €.

Le compte administratif 2015 fait apparaître 258 973,24 € de subventions d'équipement versées reçues pour les projets en cours, ainsi que 641 822,26 € de FCTVA perçu sur les investissements n-1.

Au 31 décembre 2015, les restes à réaliser en recettes étaient d'un montant de 300 589 € portant correspondant notamment aux subventions restant à percevoir sur l'opération de construction d'un local périscolaire pour l'école de la Métairie (Dotation d'équipement 2012, Contrat départemental de territoire, subvention d'investissement CAF).

VILLE DE COUERON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2016

Ville de Couëron – Service Finances / Commande Publique

*Les recettes par opération et par chapitre*

| Opérations / Chapitre                        | 2014                  | 2015                  |
|----------------------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| 10 - Dotations, fonds divers                 | 563 386,42 €          | 641 822,26 €          |
| 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé | 0,00 €                | 1 688 507,75 €        |
| 13 - Subventions                             | 213 712,00 €          | 258 973,24 €          |
| 16 - Emprunts                                | 363,28 €              | 67 471,42 €           |
| 23 - Immobilisations en cours                | 268,61 €              | 0,00 €                |
| 27 - Autres immobilisations financières      | 230 194,35 €          | 0,00 €                |
| <b>TOTAL hors opérations votées</b>          | <b>1 007 924,66 €</b> | <b>2 656 774,67 €</b> |
| 129 Médiathèque                              | 341 613,48 €          | 0,00 €                |
| <b>TOTAL opérations</b>                      | <b>341 613,48 €</b>   | <b>0,00 €</b>         |
| <b>TOTAL des recettes réelles</b>            | <b>1 349 538,14 €</b> | <b>2 656 774,67 €</b> |
| 040 - Opérations d'ordre                     | 1 009 133,07 €        | 1 077 221,03 €        |
| 042 - Opération virement entre sections      |                       | 23 450,53 €           |
| 041 - Opérations patrimoniales               |                       | 242 994,28 €          |
| <b>TOTAL</b>                                 | <b>2 358 671,21 €</b> | <b>4 000 440,51 €</b> |

*Détail des subventions reçues*

| Opérations                                                                                              | Montant             |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|
| Aménagement intérieur du périscolaire – Ecole Marcel Gouzil – CAF de Loire Atlantique                   | 14 588,24 €         |
| Extension de l'école Marcel Gouzil – DETR 2014                                                          | 61 250,00 €         |
| Réfection de la toiture de l'école Marcel Gouzil – DETR 2015                                            | 30 857,00 €         |
| Tour à plomb – Subvention DRAC                                                                          | 24 843,00 €         |
| Construction d'un local périscolaire – Ecole de la Métairie – DETR 2012                                 | 22 500,00 €         |
| Construction d'un local périscolaire – Ecole de la Métairie – CAF de Loire Atlantique                   | 32 000,00 €         |
| Réalisation d'un terrain synthétique – Complexe sportif Léo Lagrange – Fédération Française de Football | 8 000,00 €          |
| Extension du cimetière paysager de l'Épine – Fonds de concours Nantes Métropole                         | 64 935,00 €         |
| <b>TOTAL</b>                                                                                            | <b>258 973,24 €</b> |

VILLE DE COUÉRON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2016

Ville de Couéron – Service Finances / Commande Publique

---

**Conclusion :**

*A définir en lien avec JM Eon.*



**VILLE DE COUERON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES**  
**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2016**

Ville de Couëron – Service Finances / Commande Publique

## 2.2. Budget annexe des Pompes Funèbres

Le budget annexe pompes funèbres fait état d'un solde d'exploitation de 5 021,22 € en investissement, et de 22 877,97 € en fonctionnement.

Le compte administratif du budget annexe pompes funèbres s'établit comme suit :

Tableau 1 : Section d'investissement

| INVESTISSEMENT           |        |         |                                                |                                  |                 |
|--------------------------|--------|---------|------------------------------------------------|----------------------------------|-----------------|
| Dépenses                 |        |         | Recettes                                       |                                  |                 |
| Chapitre                 | Nature | Montant | Chapitre                                       | Nature                           | Montant         |
|                          |        |         | 001 - RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE        | 001 - EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE | 5 021,22        |
|                          |        |         | 040 - OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS | 2182 - MATERIEL DE TRANSPORT     |                 |
| <b>Total</b>             |        | -       | <b>Total</b>                                   |                                  | <b>5 021,22</b> |
| <b>Solde d'exécution</b> |        |         | <b>5 021,22 €</b>                              |                                  |                 |

Tableau 2 : Section de fonctionnement

| FONCTIONNEMENT                                 |                                                              |                    |                                                         |                                  |                     |
|------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------|--------------------|---------------------------------------------------------|----------------------------------|---------------------|
| Dépenses                                       |                                                              |                    | Recettes                                                |                                  |                     |
| Chapitre                                       | Nature                                                       | Montant            | Chapitre                                                | Nature                           | Montant             |
| 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL              | 6037 – VARIATION DE STOCK                                    | 84 838,00 €        | 002 - EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE                | 002 - EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE | 16 116,87 €         |
| 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL              | 607 – ACHAT DE MARCHANDISES                                  | 2 727,00 €         | 70 - VENTES PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES | 706 - PRESTATIONS DE SERVICES    | 8 498,08 €          |
| 012 - FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILEES | 6215 – PERSONNEL AFFECTE PAR LA COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT | 2 435,53 €         | 70 - VENTES PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES | 707 – VENTES DE MARCHANDISES     | 4 726,67 €          |
| 65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE        | 658 – CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE                   | 1,12 €             | 013 – ATTENUATION DE CHARGES                            | 6037 – VARIATION DE STOCK        | 83 537,00 €         |
| <b>Total</b>                                   |                                                              | <b>90 000,65 €</b> | <b>Total</b>                                            |                                  | <b>112 878,62 €</b> |
| <b>Solde d'exécution</b>                       |                                                              |                    | <b>22 877,97 €</b>                                      |                                  |                     |

Compte Administratif 2015

VILLE DE COUERON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2016

Jean-Michel Eon : Un compte administratif, c'est la vérité des chiffres et on s'interroge toujours sur l'importance qu'il faut accorder à ce qui relève du passé, puisque le compte administratif a été clôturé au 31 décembre de l'année précédente, il y a six mois. Pour autant, celui-ci traduit la continuité de la vie communale et la poursuite de nombreux projets et actions au service des Couëronnais. C'est la traduction concrète, en monnaie sonnante et trébuchante, de l'engagement de la ville dans un contexte de contraction de plusieurs ressources importantes.

L'année 2015 est une année de transition, tout d'abord parce que c'est la première année d'exécution pleine et entière de l'équipe actuelle, c'est la première année de contribution des collectivités locales au redressement des comptes publics et, mais cela a peu d'incidence, c'est aussi la première année de mise en application du nouveau pacte métropolitain entre Nantes Métropole et les 24 communes.

Aussi, il nous a semblé intéressant de profiter de ce moment pour revenir sur ce qui a été réalisé en 2015. Je vais donc céder la parole à chacun de mes collègues pour qu'ils nous retracent ce qu'il s'est passé sur leur délégation.

Politique culturelle

La politique culturelle a été mise en place depuis de nombreuses années pour rendre accessible la culture au plus grand nombre. Elle se déploie par une diffusion variée de spectacles familiaux, dont la fréquentation s'est accrue, ce que nous avons pu constater notamment lors de la séance d'ouverture de la saison, puisque chaque spectacle affiche complet.

L'année 2015 est marquée par la première année d'ouverture de la médiathèque avec, aujourd'hui, plus de 6 300 lecteurs ; 6 300 personnes qui, à un moment ou à un autre de l'année, ont bénéficié des services de la médiathèque, soit en empruntant soit en participant aux activités proposées.

Des temps de rencontres et de partage autour de la culture, comme « Sorties de pistes » ont réuni 3 500 personnes sur les bords de Loire et au vélodrome.

L'accès de tous à la culture, une volonté forte de notre part, s'accompagne d'un dispositif d'éducation culturelle et artistique qui touche l'ensemble des enfants des écoles publiques à travers la diffusion de spectacles d'ateliers éducatifs pour mettre en place des itinéraires et des actions de sensibilisation.

Enfin, la politique culturelle trouve son équilibre dans la préservation et la valorisation de son patrimoine, qui renforcent le lien des habitants avec l'histoire de la ville et son évolution, notamment avec la revalorisation attendue et espérée de la Tour à plomb.

Le compte administratif fait état de 355 360 € en fonctionnement et de 77 538 € en investissement au service de la politique culture et patrimoine.

Je donne la parole à Marianne Labarussias.

Politique éducation-jeunesse

Marianne Labarussias : Concernant la politique éducation, en fonctionnement, il faut distinguer quatre grands items :

– Le temps scolaire avec un budget d'environ 200 000 €. La ville voulant absolument maintenir sa volonté de gratuité de temps d'école pour les plus jeunes dans les écoles publiques de la ville, elle a consacré ce budget pour partie à la dotation en matériel et fournitures scolaires (41,50 € par élève), à la participation aux classes de découverte maternelles et élémentaires et aux transports scolaires.

– Le temps périscolaire avec un budget de près de 170 000 € pour le fonctionnement des accueils périscolaires et de loisirs : ateliers éducatifs et accueils périscolaires et accueils de loisirs dans le cadre de l'ALSH.

- La restauration représente un budget de 477 000 €, dont 355 000 € au titre du contrat de restauration avec la société Restoria.
- L'OGE, dont le budget s'élevait à 260 000 € pour l'année 2015, car nous avons l'obligation de participer au fonctionnement de l'école privée Saint Symphorien.

#### Investissement

En investissement, il faut distinguer deux grands thèmes. Le premier est lié à notre programme municipal qui s'était engagé à faire des locaux périscolaires sur l'ensemble des groupes scolaires. Sur 2015, on retrouve ceux de la Métairie qui sont terminés depuis avril de cette année, pour une partie, et la poursuite des études relatives à la construction du nouveau groupe scolaire et les travaux d'extension et d'aménagement de périscolaire à l'école Marcel Gouzil.

Le second fait partie des plans pluriannuels, avec l'entretien notamment des cours de récréation et aires de jeux qui demandent des remises aux normes régulières – en 2015, nous nous sommes occupés des écoles Jean Macé et Charlotte Divet à hauteur de 60 000 € –, le renouvellement ou l'acquisition de mobilier scolaire et périscolaire ou de matériel de restauration qui sont très sollicités et pour lesquels nous poursuivons les investissements nécessaires pour que tout fonctionne bien pour les enfants comme pour les agents qui se servent de ce matériel.

En ce qui concerne la politique jeunesse, nous poursuivons notre soutien à l'offre de loisirs qui correspond aux besoins des familles avec nos trois principaux partenaires associatifs que sont l'Amicale laïque (236 000 €), le centre socio-culturel Pierre Legendre (178 000 €) et le centre socio-culturel Henri Normand (169 000 €), qui proposent des animations pour les plus jeunes.

Jean-Michel Eon : Merci. Dominique Sanz, pour la politique sportive.

#### Politique sportive

Dominique Sanz : Après les phases d'études et de maîtrise d'œuvre, nous voici arrivés dans celles des réalisations concrètes du terrain synthétique et du plateau d'athlétisme.

La ville de Couëron concrétise ainsi les engagements construits avec la population ; engagements contenus dans son programme électoral. Par les différents moyens consacrés à sa politique sportive, elle réaffirme ainsi quotidiennement son soutien matériel et financier aux associations et à leurs milieux pratiquants.

Jean-Michel Eon : Corinne Gumiero, sur la politique de solidarité et d'insertion.

#### Politiques solidarités-insertion et petite enfance

Corinne Gumiero : La politique de solidarité et d'insertion se traduit principalement par la participation de la ville au budget du CCAS qui s'est élevé à 1 411 000 € en 2015.

La subvention a été mobilisée à hauteur de 91% du montant prévu au budget primitif, du fait des recettes propres du CCAS. Les contraintes financières ne remettent pas en cause l'engagement de la ville aux côtés du CCAS dans son dispositif d'aide et d'accompagnement social des populations concernées et en matière de qualité d'accueil des jeunes enfants dans les structures collectives proposées.

#### Soutien renforcé aux acteurs de la vie locale

Jean-Michel Eon : Le soutien renforcé aux associations locales est transversal à l'ensemble des politiques. Vous connaissez notre engagement à soutenir fortement, que ce soit financièrement ou d'un point de vue logistique, l'ensemble des 130 associations qui œuvrent sur le territoire de la commune.

Le montant engagé en 2015 pour le fonctionnement et/ou les subventions exceptionnelles pour ces 130 associations s'élevait à 1 141 378 €.

#### Politique de relation aux usagers

Jean-Michel Eon : La politique de relation aux usagers recouvre un montant de 164 900 €, notamment en faveur de l'amélioration de l'accueil des usagers. Il s'agit des travaux soit d'informatique, soit de téléphonie, des études des travaux qui vont être engagés sur la réhabilitation du bâtiment du quai Jean-Pierre Fougerat et de la rénovation de cette salle, la salle l'Estuaire.

Pour terminer, je donne la parole à Patrick Naizain sur la politique de relations internationales et de coopération décentralisée.

#### Politique de relations internationales et de coopération décentralisée

Patrick Naizain : L'intervention de la ville est très peu élevée financièrement, dans la mesure où elle contribue à hauteur de deux fois 5 000 € par an, soit 10 000 €, mais ce qui a permis de mobiliser des fonds.

A l'initiative de Couëron et de deux autres villes, l'une de la région parisienne et l'autre du Nord, nous avons pratiqué un effet levier. Le premier sur le projet « Zorgh'eau » a permis de mobiliser 680 000 € et 830 000 € sur la deuxième séquence de trois ans. Couëron, pour sa part, a mobilisé plus de 50% en mettant 5 000 € au départ. Avec Couëron, les partenaires sont Nantes Métropole, l'Agence de l'eau Loire Bretagne 44 (1% eau), la Région et l'Etat.

Malheureusement, les changements politiques à la Région font que, de manière rétroactive, elle a dénoncé le contrat qu'elle avait avec l'Etat, mais c'est le principe de libre administration des collectivités. On peut quelquefois l'entendre, même si on n'est pas d'accord. Cependant, la Région s'est décidée lors du vote du budget au mois d'avril, alors que les appels à projets nationaux devaient être déposés avant le 1<sup>er</sup> février. Un appel à projets national étant un appel à projets triennal, il faudrait donc attendre trois ans pour redéposer un projet, mais nous ne nous laisserons pas faire, nous trouverons une solution.

Concernant Zorgho, le pays a connu des troubles depuis septembre 2015. Un coup d'état qui a failli être un coup d'état militaire, mais qui est devenu un coup d'état démocratique avec le départ de Kombouré, a permis dès la fin de l'année 2015 une élection présidentielle. Il se trouve que le nouveau Président de la République est un originaire de Zorgho, son fief électoral est Zorgho. Il y a eu des élections législatives et des élections municipales et nous connaissons depuis hier matin le nouveau maire de Zorgho, il s'agit de Monsieur Jacques Kaboré, directeur d'école primaire.

Ces troubles n'ont pas trop joué sur notre coopération. D'ailleurs, nous retrouvons dans la nouvelle équipe des personnes qui connaissent bien notre coopération et que nous connaissions déjà. Certains étaient des élus sortants pour la même fonction, autrement dit, nous allons enfin retrouver le rythme de croisière avec des interlocuteurs pleins et entiers.

Jean-Michel Eon : Je donne la parole à Laëticia Bar, notre adjointe aux travaux pour les enveloppes qui correspondent à l'entretien de notre patrimoine.

#### Rénovation et modernisation des équipements et du patrimoine bâti de la commune

Laëticia Bar : Le compte administratif de 2015 retrace la mise en œuvre de plusieurs enveloppes financières consacrées à la rénovation et à la modernisation des équipements et du patrimoine bâti de la commune, ainsi que les coûts de fonctionnement qui en découlent.

Cela se traduit en 2015 notamment par des travaux de réfection de chaufferie et de toiture, par une modernisation de l'infrastructure informatique, par le renouvellement du matériel technique, du mobilier et du parc automobile et par l'élaboration de notre Ad'AP.

VILLE DE COUERON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2016

Jean-Michel Eon : Je vous remercie. Nous allons aborder à présent la deuxième partie du rapport du compte administratif 2015.

Pourquoi ne pas s'en satisfaire, même si certains nous le reprocheront sans doute ? Ce compte administratif conforte effectivement notre épargne, avec une inversion de « l'effet ciseaux ». Contrairement à ce que nous aurions pu imaginer compte tenu du contexte national, nos recettes de gestion ont gardé une belle dynamique (+ 52%), grâce aux efforts des services que nous pouvons féliciter et à la mise en place des mutualisations et groupements de commandes. Nous verrons, au fur et à mesure du déroulé, qu'un certain nombre d'éléments, parfois conjoncturels, ont permis une augmentation des dépenses courantes de 0,32%, ce qui est historique et ce qui nous permet de redresser nos niveaux d'épargne après deux années de baisse.

La capacité de désendettement est confortée, puisqu'elle tombe à 2,49 années, et nous laisse des marges de manœuvre en matière de financement de nos dépenses pour les années à venir.

Les recettes globales de fonctionnement sont arrêtées à 22 791 385 €.

Cette année, le compte administratif se caractérise par le jeu d'une forte dynamique et par le jeu mécanique. Les dotations de l'Etat diminuant, la fiscalité locale dépasse pour la première fois 50% de nos recettes de fonctionnement. Il est intéressant de relever que si l'on retire la CAF dans les 23% de dotation de l'Etat, en 2015, les dotations de Nantes Métropole sont plus importantes que celles de l'Etat.

Quant aux dépenses de fonctionnement, elles sont arrêtées à 19 722 849 €.

Les charges à caractère général étant stabilisées, avec l'augmentation des dépenses de personnel, celles-ci prennent de plus en plus d'importance, à savoir 62% des dépenses globales de fonctionnement.

La différence entre nos recettes et nos dépenses globales de fonctionnement nous permet de dégager une épargne brute de plus de 3 millions d'€.

Traduit d'une façon différente, le graphique indique que nous avons réussi à inverser « l'effet ciseaux » et combien à redresser notre épargne brute après deux années de diminution. Aucun emprunt n'ayant été contracté en 2015, il apparaît la même forme de courbe pour l'épargne nette qui se redresse et dégage une épargne nette de 2 363 000 €.

#### Recettes de fonctionnement

##### – Impôts et taxes

Les recettes de fonctionnement représentent 1 119 € par habitant, ce qui est inférieur à la moyenne nationale de la strate.

Nos recettes de fonctionnement progressent de 2,52%, ce qui est assez exceptionnel dans le contexte, avec un focus sur la fiscalité.

Les recettes fiscales sont dynamiques. Les taux n'ont pas varié en 2015, seules les bases, ont évolué et cet effet base représente pratiquement 500 000 € (484 000 €) de plus par rapport à 2014.

Les impôts n'ont pas augmenté pour la part communale, hormis le taux de 0,9% de la revalorisation légale prévue par la loi de finances. La majeure partie de l'augmentation des recettes fiscales provient de l'évolution physique des bases, c'est-à-dire de l'augmentation de la population, de l'augmentation du nombre d'entreprises, etc.

Parmi les recettes fiscales, il faut relever les autres taxes locales. Nous avons pu constater la progression très importante des droits de mutation (+ 21,5%), près de 100 000 €. C'est un chiffre que nous n'avons jamais atteint, y compris dans un passé lointain. Nous espérons que cette progression n'est pas conjoncturelle, mais qu'elle présume une reprise économique.

En revanche, les fluctuations sur la diminution globale des autres taxes sont sans doute plus conjoncturelles.

La taxe sur l'électricité est une taxe sur la consommation d'électricité et les conditions climatiques de cet hiver expliquent en partie la baisse de cette taxe.

La taxe sur les déchets est une taxe qui est liée au tonnage. Elle est supportée par l'entreprise Arc en Ciel. A ce sujet, on note une diminution du tonnage de déchets, que l'on peut sans doute expliquer par le fait que les habitants sont de plus en plus attentifs à la façon dont ils gèrent leurs déchets.

Quant aux taxes restantes, les variations sont relativement infimes, que ce soit la taxe sur la publicité extérieure ou la taxe sur les pylônes électriques.

Les impôts directs et taxes locales représentent aujourd'hui plus de 50% de nos recettes globales.

– Dotations et participations

L'année 2015 est caractérisée par une baisse importante des dotations de l'Etat ; l'année 2015 étant la première année de la contribution des collectivités locales au redressement des comptes publics. En revanche, la dotation de solidarité urbaine reste stable. Nous avons des variables d'ajustement, notamment avec la dotation de compensation d'exonération fiscale, mais globalement, la baisse est de 8,5% sur les dotations de l'Etat, même si le fonds de soutien pour la mise en œuvre des rythmes scolaires est pérennisé.

Soulignons le travail important accompli par les services, notamment le service jeunesse, pour optimiser les relations avec la Caisse d'Allocations Familiales, que ce soit dans le cadre du contrat enfance-jeunesse, mais aussi et surtout dans le cadre de la prestation de service ordinaire avec, comme vous le voyez – il n'y a pas d'erreur dans les chiffres –, une augmentation de 271% de la prestation de service ordinaire. Des contraintes sont liées à ces augmentations, notamment dans les dépenses de personnel, mais il faut souligner l'effort important qui est fait entre autres par le service jeunesse et d'une manière générale par l'ensemble des services pour aller chercher l'argent partout où on le peut.

Concernant les dotations de Nantes Métropole, nous pourrions nous satisfaire de voir que les dotations de Nantes Métropole sont en relative importante augmentation. En fait, en ce qui concerne l'attribution de compensation, il s'agit d'un phénomène tout à fait conjoncturel, puisque la dette d'investissement transférée à Nantes Métropole ayant été éteinte, naturellement aujourd'hui, elle a été reportée sur notre attribution de compensation, ce qui représente une grosse partie de la forte augmentation de l'attribution de compensation. Pour le reste, c'est un jeu d'écritures entre l'attribution de compensation et la dotation de solidarité communautaire, puisque, dans le cadre du nouveau pacte financier avec Nantes Métropole, il y a eu une baisse de 1% de l'attribution de compensation et une augmentation de 5% de la dotation de solidarité communautaire dans les calculs globaux, mais, pour Couëron, globalement, cela n'a pratiquement pas engendré de modifications des attributions de Nantes Métropole.

– Autres produits de gestion

Sur la dynamique des produits des services publics mis à la disposition des Couëronnais, nous le soulignons chaque année, nous pouvons nous satisfaire que les Couëronnais soient de plus en plus nombreux à utiliser de plus en plus les services de restauration collective, d'activités péri-éducatives et d'activités sportives et de loisirs. Pour autant, les deux premiers services, notamment, représentent des coûts pour la collectivité.

Enfin, relevons les remboursements sur rémunération du personnel, puisqu'un gros travail a été fait pour clôturer un certain nombre de dossiers longs. C'est une recette importante, mais qui est plutôt conjoncturelle.

Dépenses de fonctionnement

– Charges à caractère général

Nous pouvons là encore nous satisfaire de la très légère progression des dépenses de fonctionnement. Nous avons fait un cadrage budgétaire, puisque nous savions à quoi nous attendre sur nos recettes, qui a été largement suivi par les services. Cela représente une progression historiquement faible de nos dépenses de fonctionnement.

Les dépenses de fonctionnement par habitant de la commune se situent dans la frange basse des communes de même strate. Nous sommes une petite commune dans la nouvelle strate et il est difficile de comparer les communes qui sont dans une agglomération, celles qui sont dans une communauté de communes, et en fonction des compétences qui sont transférées.

Dans le détail de ces dépenses de fonctionnement, les charges à caractère général ont été particulièrement bien maîtrisées avec une baisse de 4,60%.

Cela s'explique par un effet conjoncturel sur les fluides et par un effet de la mutualisation avec les autres communes. Les groupements d'achats que nous avons lancés avec Nantes Métropole et les autres communes, sur le gaz et sur l'électricité ont engendré des économies et, au-delà, des économies ont pu être réalisées grâce aux conditions climatiques clémentes que nous avons connues en 2015.

Au regard des recettes de restauration et d'activités péri-éducatives, les dépenses sont en augmentation, compte tenu de l'augmentation du nombre d'enfants scolarisés sur la commune.

– Charges de personnel

Nous avons fait un cadrage budgétaire à 3% qui tenait compte à la fois de la nécessité de progression de carrière des agents et d'un certain nombre d'évolutions et d'avancements de grade. Nous avons réussi à le tenir, malgré la complexité.

L'augmentation des charges de personnel est de 2,99%, avec une évolution des effectifs de 6,3 équivalents temps plein, principalement liée aux renforts et aux remplacements du fait de l'absentéisme – l'absentéisme est inférieur à la moyenne nationale, mais reste cependant relativement élevé. Il faut placer cela en corrélation avec les contraintes dont je vous ai parlé sur la prestation de service ordinaire. La contractualisation avec la CAF nous oblige à des taux d'encadrement et de fait nous oblige à faire appel à des renforts et à des remplacements quand c'est nécessaire.

Entre également dans l'augmentation des charges de personnel la progression de carrière des agents et une hausse significative de la cotisation à l'assurance du risque statutaire.

– Autres charges de gestion courante

Les autres charges de gestion courante s'élèvent à près de 3 millions d'€, dont, globalement, 1 141 000 € pour l'ensemble des subventions de fonctionnement versées aux associations, 1 411 000 € pour la subvention versée au CCAS, sans oublier la participation obligatoire au financement de l'OGEC pour 260 000 €.

Les charges financières représentent moins de 2% des dépenses globales. De plus, elles sont en diminution parce qu'il n'y a pas eu d'emprunt contracté en 2015. Non seulement en 2015, mais pas depuis 2011.

Section d'investissement

– Recettes

Les recettes d'investissement ont été réalisées à hauteur de 2 656 775 €. C'est une année de faible investissement en dépenses et nous avons de surcroît un excédent de la section d'investissement. C'est aussi

une année de transition avec des projets qui sont sortis, mais quand ils sortent, il faut tenir compte du temps nécessaire pour les études et du temps de réalisation.

Cette année, nous avons une part importante de FCTVA, puisque l'année précédente était une année de fort investissement, et l'excédent de fonctionnement capitalisé qui a été mobilisé de façon à ne pas emprunter.

Vous avez noté qu'il y a 3% d'emprunt. C'est relativement insignifiant, mais cela correspond aux deux délibérations que nous avons votées lors du dernier conseil municipal, par lesquelles nous avons sollicité des financements de la CAF sur la réalisation de deux périscolaires. Ces financements étaient pour partie de la subvention et pour partie du prêt. C'est là qu'apparaissent ces 3% d'emprunt.

Nous allons chercher des subventions autant que faire se peut.

- L'Etat intervient parfois soit au travers de la dotation d'équipement des territoires ruraux, notamment pour l'extension de l'école Marcel Gouzil et la réfection de la toiture et pour la construction du périscolaire de la Métairie, soit au travers de la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour la restauration de la Tour à plomb.
- La CAF intervient sur les deux opérations pour lesquelles nous avons sollicité un financement en subvention et en prêt.
- Nantes Métropole intervient pour le fonds de concours à l'extension du cimetière de l'Epine.
- La Fédération française de football intervient dans le cadre de ses programmes liés aux grands événements internationaux et, pour ce qui nous concerne, elle nous a versé 8 000 € pour la réalisation du terrain synthétique à Léo Lagrange.

#### — Dépenses

Les dépenses d'investissement, quant à elles, sont composées du remboursement en capital de la dette et des réelles dépenses d'équipement. C'est une année de faible investissement, nous n'allons pas nous le cacher, légèrement moins de 2 millions d'€ répartis en fonction des politiques publiques. La lecture aurait plus d'intérêt sur une échelle pluriannuelle, puisque nous savons très bien que les investissements seront importants en 2016 pour le sport et en 2017 et 2018 pour l'éducation avec la réalisation du groupe scolaire.

Un mot sur l'évolution de la dette. Comme nous n'avons pas emprunté en 2015, l'encours de la dette a diminué et compte tenu de ce que nous avons remboursé sur l'année 2015, nous sommes arrivés à une capacité de désendettement d'un peu plus de 2 ans et demi.

Nous aurions pu nous positionner sur une plus longue période et constater qu'il y a obligatoirement des fluctuations des niveaux d'investissement importants d'une année sur l'autre sur des communes de notre taille. Cela a été le cas avec la médiathèque en 2012 ou avec l'espace de la Tour à plomb en 2007. Nous savons que nous aurons le groupe scolaire en 2017, car nous avons voté les budgets au moment du budget primitif. En revanche, plus la collectivité est importante, plus les investissements sont facilement lissés.

Dans le contexte national, 2015 est une année de faible investissement. De plus, conjoncturellement, nous avons connu des retards que je définirais comme des retards intelligents, si je peux m'exprimer ainsi. En effet, nous avons eu des retards sur la réalisation de nos deux gros projets sportifs. Il y a eu, d'une part, des négociations au sujet du plateau athlétique et, d'autre part, un travail de réflexion avec les riverains et le club au sujet du terrain synthétique. La réflexion avec le club a pris du temps, car il a fallu définir son implantation et, quand le choix a été fait de l'implanter à René Gaudin, il a fallu faire des études complémentaires compte tenu de la spécificité du terrain René Gaudin. Ces dépenses ont été retardées sur 2016, mais nous les retrouvons dans les restes à réaliser.



VILLE DE COUERON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2016

En conclusion, nous pouvons nous satisfaire de la bonne santé financière de la ville qui prépare et préserve les réalisations des années à venir. Le programme de nos investissements sur le mandat est connu et les annonces gouvernementales récentes vont sans doute nous y aider.

En effet, le Président de la République a annoncé au Congrès des Maires un certain nombre de mesures nouvelles qui vont sans doute nous permettre de mieux passer les années à venir, telles que la baisse de moitié du recul des dotations aux communes et intercommunalités en 2017, le report de la réforme de la DGF, alors que nous avions prévu que nous serions fortement impactés par celle-ci, et la reconduction et même l'abondement du fonds public d'investissement. De plus, en 2016, le fonds public d'investissement à 1 milliard d'€, pour lequel nous avons sollicité la contribution de l'Etat sur trois projets, sera reconduit et abondé en 2017, ce qui nous permet d'espérer de voir des projets couëronnais retenus.

Nous devons, et c'est d'ailleurs ce que nous faisons, répondre non seulement aux besoins liés à l'évolution démographique de la commune, mais aussi à son évolution sociologique, et ce dans un contexte de dynamique métropolitaine.

Je vous remercie de votre attention.

Michel Lucas : Y a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ? Monsieur Fédini. Dominique Sanz et Ludovic Joyeux.

François Fédini : Madame le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs, comme tous les ans à cette époque nous allons évoquer le compte administratif, exercice comptable mais aussi de style. Il va permettre de retracer les réalisations effectives de la mairie de Couëron, tant en fonctionnement qu'en investissement.

Ce compte a un autre but, celui de mettre en valeur la capacité d'une commune à traduire ses intentions de réalisation en réalisations concrètes. En bref, de tenir ses promesses.

Nous avons eu droit à une présentation très technique, très bien faite d'ailleurs, démontrant le grand professionnalisme des services concernés.

Elle a été vue sous un angle purement comptable, avec des chiffres dans tous les sens et de surcroît très vendeuse, mais c'est aussi le but de l'exercice.

Les chiffres, on peut leur faire dire ce que l'on veut. C'est juste une question d'affichage et de présentation, d'autant plus qu'un compte administratif est une chose qui reste très complexe à analyser entre ce qui tient du conjoncturel et ce qui tient des mécanismes durables ; distinguo que nous n'avons pas perçu de façon très appuyée dans l'exposé qui nous a été transmis, alors que vous l'avez fait dans votre présentation. Nous ne travaillons pas sur les mêmes supports et cela ne rend pas aisée la lecture.

Nous aurions souhaité que vous présentiez la ventilation des dépenses d'investissement par politique publique, permettant ainsi une meilleure lisibilité. Dans ce cas aussi, nous ne l'avons pas eu dans le document qui a nous été transmis, mais nous l'avons eu dans votre présentation.

Ce que nous aurions aimé par dessus tout, c'est une présentation synthétique des dépenses de fonctionnement et recettes confondues sous forme graphique ; un bon vieux camembert qui nous indique d'un seul coup d'œil pour 100 € dépensés par la commune, combien d'euros vont au social, combien à la culture, à l'éducation ou combien à la gestion des services publics, etc.

La même présentation pour les recettes aurait été idéale.

Cela aurait été un bel outil didacticiel et pédagogique pour appréhender les finances de notre commune de façon simple et visuelle et pour dégager les grandes orientations de vos politiques publiques et budgétaires.

VILLE DE COUERON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2016

Par ailleurs, nous n'avons pas vu le taux de réalisation des dépenses d'équipement réalisées cette année. Est-ce un oubli ou une volonté délibérée ? Nous en déduisons donc que ce pourcentage n'est pas bon.

N'oublions pas que l'exercice auquel nous nous appliquons aujourd'hui a aussi pour but de mettre en parallèle les intentions budgétaires et les réalisations réellement effectuées. Or cette année, les chiffres ne sont pas valorisants. Beaucoup de dépenses d'équipement que vous vous étiez engagés à faire n'ont pas été réalisées. En témoigne le faible montant des dépenses d'investissement de 3 millions d'€ en 2015 à mettre en parallèle des 4,8 millions d'€ en 2014. Gageons que cela reste exceptionnel, car une ville qui n'investit pas est une ville quiériclite.

Par ailleurs, si l'on n'emprunte pas, cela permet de réduire l'encours de la dette. Donc, rien d'exceptionnel dans le fait que la capacité de désendettement de la commune soit passée de 3,23 années en 2014 à 2,49 années en 2015. C'est simplement dû au fait qu'aucun emprunt n'a été réalisé en 2015. Nous tenions simplement à le préciser.

En conclusion, nous saluons l'amélioration de la situation financière de notre commune dans un contexte tendu. Par ailleurs, nous tenons à souligner le travail remarquable effectué par les agents de la collectivité, qui prennent leur pleine part dans l'obtention de ce résultat.

Pour finir, n'oublions pas que les dotations de l'Etat vont continuer à baisser en 2016 et 2017, même si un allègement est promis par le gouvernement. Les ennuis ne sont pas encore derrière nous.

Je vous remercie de votre attention.

Dominique Sanz : J'interviens au nom du groupe Communiste et Républicain.

Ce soir, en donnant notre appréciation sur le compte administratif de cette seconde année de mandature, nous tenons à apporter les précisions suivantes.

Certains parfois nous accusent de mener une politique d'austérité inspirée par les instances européennes et dictée par ce gouvernement. D'autres au contraire préconisent des mesures austéritaires renforcées pour notre gestion communale. Il appartient donc à notre groupe de réaffirmer que, parfois, malgré des divergences avec les autres forces de gauche, les élus communistes et républicains, avec intelligence et dans l'unité de la majorité, ont fait le choix d'une gestion de notre collectivité sur des valeurs de gauche au service des citoyens.

Les chiffres et informations contenus dans le document porté à notre connaissance laissent apparaître une situation positive différente de ce que certaines interventions laissaient planer au cours de l'élaboration du budget primitif et sur le niveau catastrophique annoncé.

La politique volontaire de la commune de renforcer nos recettes, grâce entre autres à une activité foncière d'un haut niveau depuis plusieurs années, démontre ainsi toute sa justification, car elle vient minorer les répercussions de la baisse des dotations de l'Etat et nous enregistrons ainsi un excédent nettement supérieur à nos premières estimations.

L'attention portée sur les dépenses à caractère exceptionnel, au travers notamment de la réduction des heures supplémentaires et leur transformation en emplois statutaires, va dans le bon sens, mais il convient de faire des efforts supplémentaires dans certains secteurs afin de mieux répondre aux besoins exprimés.

Notre épargne retrouve des couleurs que nous pensions perdues et qui peuvent nous permettre de présenter un résultat très encourageant, mais nous tenons à le moduler, car la politique du gouvernement de réduire la dette publique, répondant ainsi aux exigences des technocrates de la Commission européenne, pèse lourdement sur les finances des collectivités territoriales et, parfois, la volonté affichée par certains élus de réduire notre endettement rapidement ne nous rend pas toujours la tâche facile pour satisfaire les besoins des populations.

VILLE DE COUERON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2016

Au-delà de notre approbation de ce compte administratif, nous souhaitons pour le futur budget primitif de 2017 des efforts supplémentaires portant sur les équipements. La commune en a les moyens structurels et financiers, elle continuera ainsi à améliorer le quotidien des Couëronnais tout en participant à un bon niveau d'activité économique. Je vous remercie.

Ludovic Joyeux : Madame le Maire, chers collègues, je souhaiterais, au nom des élus du groupe Socialistes et Divers Gauche de notre assemblée, remercier les services pour le travail accompli qui est très pédagogique et accessible et exprimer la satisfaction qui est la nôtre d'apporter notre vote à l'approbation du compte administratif 2015.

Ce compte administratif 2015, nous l'approuvons alors même que les collectivités territoriales participent à l'effort de réduction du déficit public. Ce contexte financier contraint s'impose à nous, certes, mais s'il limite notre capacité de développement, il ne nous interdit pas d'être volontaristes et nous invite plutôt à être créatifs dans la mesure où nous pouvons prendre appui sur une situation financière saine.

Ainsi qu'il a été rappelé et sans être exhaustif, nos bases fiscales restent dynamiques, nous avons redressé notre épargne, des efforts très conséquents ont été réalisés en matière de dépenses de fonctionnement, nous sommes partie intégrante d'une métropole initiatrice de développements structurants pour notre commune via notamment le pacte métropolitain, etc. Tout ceci concourt à la situation qui nous a été exposée.

Si 2015 ne se singularise pas particulièrement en termes d'investissement, en termes de fonctionnement, cependant, elle fut une année toute entière consacrée aux habitants de notre commune.

Ce fut une année de transition ou plutôt de préparation des grands investissements à venir, tels que nos groupes scolaires, le plateau athlétique et la maintenance des équipements publics.

Au risque de me répéter, je voudrais rappeler qu'il n'y a strictement aucun antagonisme entre la maîtrise budgétaire que nous revendiquons, les efforts permanents d'optimisation et de rationalisation des dépenses et des recettes que nous réalisons et l'ambition d'un service public toujours plus proche des Couëronnaises et des Couëronnais. Des services que nous souhaitons toujours plus efficaces et efficaces, parce que, oui, ce ne peut plus être uniquement une obligation de moyens qui s'impose à nous, mais bien une obligation de résultat.

La présentation du compte administratif 2015 permet une fois encore de faire la démonstration que politiquement, cette posture, celle que nous défendons, permet d'anticiper les aléas conjoncturels, d'absorber les effets de la crise mieux que la très grande majorité des collectivités de même rang démographique, de ne pas augmenter la fiscalité locale pesant sur le budget des ménages (la variable de compensation des déséquilibres), de continuer à faire de la commande publique un levier de développement économique, d'assurer la pérennité des équipements publics, mais également conformément au programme politique pour lequel la majorité municipale a été élue, de développer l'intervention municipale et de garantir une exigence de qualité des services publics pour ainsi mieux répondre aux attentes et aux besoins des Couëronnaises et des Couëronnais.

Certains pourront être tentés de critiquer nos orientations, d'autres nous taxeront sans doute de gabegie, de saupoudrage, voire d'assistanat. Charge à eux d'étayer leurs propos. Démonstration est faite pour nous que nous faisons le choix du service public, le choix de la solidarité envers les plus vulnérables, le choix d'accompagner, voire d'anticiper l'évolution des attentes de nos concitoyens et le choix d'être toujours plus structurés et innovants sur nos compétences.

Ces choix de gauche sont conformes à nos engagements de cohésion sociale et de cohérence territoriale et conformes au programme pour lequel nous avons été investis.

Pour toutes ces raisons et pour bien d'autres que je ne divulguerais pas ce soir, les élus du groupe Socialistes et Divers Gauche de la majorité municipale apporteront leur approbation au vote du compte administratif 2015. Je vous remercie.

Michel Lucas : Monsieur Cossalter.

Gérard Cossalter : Nous n'avons pas préparé d'intervention ; nous réagissons à ce que nous entendons. C'est un peu fou que les socialistes se réjouissent d'un résultat aussi merveilleux. Quand on ne fait ni d'investissement ni d'emprunt, il manquerait plus qu'on soit en déficit. Ce serait grave. Vous avez légèrement amélioré les résultats, mais c'est quasiment nul en termes de réalisation.

Je rejoins les remarques des Républicains, ce qui est assez rare. J'ai bien entendu les critiques de la part de François Fédini, mais d'un autre côté, quand ils sont dans d'autres instances politiques, ils disent qu'il faut plus de contraintes. Je suis d'accord avec l'analyse de Monsieur Fédini, quand il dit que le rapport est bien présenté, mais en effet on voit bien qu'il n'y a pas de volonté réelle de faire les choses. C'est trop long. Nous traitons les mêmes sujets depuis trois, quatre, cinq voire six ans, pour ceux qui ont la chance d'être là depuis longtemps. Quand on nous parle du terrain de sport et de football, j'ai l'impression que l'on est rendu au quinzième terrain de sport.

Agissez, faites des choses, empruntez davantage ; on est dans l'immobilisme. Il serait dommage que l'on soit en déficit dans cette situation.

Michel Lucas : Jean-Michel Eon.

Jean-Michel Eon : Pour répondre à Monsieur Cossalter, il me semble avoir donné un certain nombre d'explications sur la conjoncture qui impliquent que le niveau d'investissement est plus faible cette année, mais nous en reparlerons en fin de mandat. Les électeurs jugeront.

Nous savons très bien, et nous le voyons bien sur les courbes, qu'il y a des fluctuations de réalisation d'investissement et nous avons, me semble-t-il, expliqué pourquoi un certain nombre de projets avaient pris du retard. Certes, nous parlons depuis longtemps de ces projets, mais si vous aviez été un peu plus présent aux commissions et aux réunions, vous sauriez pourquoi.

Suite à la remarque de Monsieur Fédini quant à l'inadéquation entre le rapport et la présentation, je vous confirme que c'est volontaire de ma part. Le rapport est normé et obligatoire et si j'avais choisi de vous le lire au cours du conseil municipal, cela ne vous aurait pas satisfait. Par cette présentation à la fois orale et visuelle, nous essayons d'être un peu didactiques, un peu plus pédagogiques et tentons d'apporter un certain nombre d'éléments de compréhension et d'analyse. Certes, on peut toujours faire mieux.

Sur votre exemple de camembert, je sais très bien qu'un certain nombre de communes le font. A titre professionnel, je sais aussi que beaucoup d'établissements et d'entreprises ont cherché à le faire, mais à un moment donné il apparaît la difficulté de répartir les charges transversales et je pense que, dans ce cas aussi, on ferait dire ce que l'on veut aux diagrammes, malheureusement. Quant aux recettes, c'est impossible par nature, parce que les recettes ne sont pas affectées. Le camembert serait le même, car les recettes servent à financer les dépenses.

Je ne reviens pas sur le taux de réalisation. Je m'associe à vos propos concernant le personnel et les efforts qui ont été faits. C'est grâce à l'effort de tous, de ceux qui sont en responsabilité des politiques, des cadres de la collectivité et de l'ensemble du personnel, que nous avons réussi à faire ce travail de rationalisation qui nous a permis de produire ces résultats. J'en profite pour remercier particulièrement le service des finances et son responsable, Sébastien Herzog, pour le travail qui a été réalisé.

Michel Lucas : Est-ce de l'immobilisme ou une perte de temps de discuter avec les associations qui sont les usagers des terrains synthétiques, par exemple ? Est-ce de l'immobilisme ou une perte de temps de travailler de cette façon, c'est-à-dire d'écouter ce qui se dit autour de nous ? Je vous rappelle qu'il y a eu des choix à faire concernant la piste d'athlétisme, y compris sur les types d'aménagement à faire à l'intérieur. Certes, nous avons perdu six mois pour en discuter, pour choisir, mais je préfère cette méthode à une méthode qui consisterait à passer en force et à se retrouver avec des équipements qui ne correspondraient pas aux choix des usagers.

Quant au maintien d'un service public de qualité sur Couëron, Jean-Michel Eon l'a justement rappelé, nous jugeons tous les jours qu'il est favorable.

VILLE DE COUËRON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2016

Nous avons parlé du rapport de la CRC sur Nantes Métropole, mais nous aurons bientôt le rapport de la CRC concernant la commune de Couëron. Nous n'avons donc pas encore les résultats, mais quand nous aurons le rapport à l'automne, quand il sera présenté, nous jugerons sur pièce la façon dont nous conduisons les politiques et les critiques qui peuvent être faites.

Cette majorité a fait des choix politiques. Nous avons toujours dit que nous les assumerions collectivement face aux Couëronnais et face à tous. Aujourd'hui, nous prévoyons l'avenir et nous ne ferons pas n'importe quoi avec le groupe scolaire.

Jean-Michel Eon : Pour préciser les propos de Michel Lucas, CRC est l'acronyme de la Chambre Régionale des Comptes. Pascal Bolo est intervenu en début de séance pour présenter le rapport de la Chambre Régionale des Comptes concernant Nantes Métropole.

Nous avons eu un audit de la Chambre Régionale des Comptes qui a duré un certain temps et nous sommes en train de finaliser les échanges, puisqu'à chaque fois que la Chambre Régionale des Comptes réalise un audit, il y a un pré-rapport, ce qui nous permet de répondre et d'apporter des éléments. Nous aurons le rapport final dans les semaines à venir, cet été sans doute, et il vous sera présenté à l'automne à l'image de celui de Nantes Métropole qui vous a été présenté ce soir.

Michel LUCAS : Je vous demande d'approuver à présent le compte administratif 2015.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte, par 22 voix pour, 2 voix contre et 6 abstentions, la proposition du rapporteur.**

|    |         |                                                                          |
|----|---------|--------------------------------------------------------------------------|
| 68 | 2016-68 | APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – BUDGET ANNEXE POMPES FUNEBRES |
|----|---------|--------------------------------------------------------------------------|

Rapporteur : Jean-Michel Eon

### EXPOSÉ

L'approbation du compte administratif du budget pompes funèbres intervient après l'approbation du compte de gestion du trésorier, avec lequel il doit strictement être en cohérence, et avant l'affectation des résultats au budget n+1, au travers du budget supplémentaire.

La concordance des opérations passées sur l'exercice 2015 par le receveur et l'ordonnateur étant arrêtée, le conseil municipal est appelé à approuver le compte administratif du budget annexe pompes funèbres, conformément aux modalités suivantes :

| Investissement             | Prévu      | Réalisé           | Restes à réaliser |
|----------------------------|------------|-------------------|-------------------|
| Recettes                   | 5 021,22 € | - €               | - €               |
| Dépenses                   | 5 021,22 € | - €               | - €               |
| Résultat antérieur reporté |            | 5 021,22 €        |                   |
| <b>Solde d'exécution</b>   |            | <b>5 021,22 €</b> | - €               |

| Fonctionnement                 |              |                    | Restes à réaliser |
|--------------------------------|--------------|--------------------|-------------------|
| Recettes                       | 116 107,87 € | 96 761,75 €        |                   |
| Dépenses                       | 116 107,87 € | 90 001,65 €        |                   |
| Résultat antérieur reporté     |              | 16 116,87 €        |                   |
| <b>Résultat d'exploitation</b> |              | <b>22 876,97 €</b> |                   |

|                        |  |                    |     |
|------------------------|--|--------------------|-----|
| <b>Résultat cumulé</b> |  | <b>27 898,19 €</b> | - € |
|------------------------|--|--------------------|-----|

### PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction M14 ;

Vu le compte de gestion pour le budget annexe pompes funèbres présenté par le receveur et approuvé par le conseil municipal ;

Vu le projet de compte administratif présenté par l'ordonnateur ;

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 13 juin 2016 ;

Vu l'avis favorable de la commission ressources internes et affaires générales du 15 juin 2016 ;

Considérant la concordance des opérations passées sur l'exercice 2015 par le receveur municipal et l'ordonnateur dans le respect des crédits autorisés par le conseil municipal ;

VILLE DE COUERON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2016

Le rapporteur propose de voter le projet suivant :

- approuver le compte administratif de l'exercice 2015 pour le budget annexe pompes funèbres.

Jean-Michel Eon : Le budget annexe des pompes funèbres est inclus dans le rapport. En investissement, aucune dépense ni recette n'a été réalisée sur ce budget annexe. En fonctionnement, les recettes (96 761 75 €) sont supérieures aux dépenses (90 001 65 €).

Nous ajoutons cette différence au résultat antérieur et nous obtenons un résultat d'exploitation de 22 876 97 €.

Michel Lucas : Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Nous vous proposons donc d'approuver le compte administratif 2015 concernant le budget annexe des pompes funèbres.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte, par 22 voix pour, 2 voix contre et 6 abstentions, la proposition du rapporteur.**

|    |         |                                                 |
|----|---------|-------------------------------------------------|
| 69 | 2016-69 | AFFECTATION DU RESULTAT 2015 – BUDGET PRINCIPAL |
|----|---------|-------------------------------------------------|

Rapporteur : Jean-Michel Eon

### **EXPOSÉ**

Après approbation du compte de gestion et du compte administratif 2015 du budget principal, il est proposé d'affecter le résultat constaté à l'issue de l'exercice 2015.

De manière complémentaire, et pour faire suite à la dissolution du SIVU CLIC Seniors Loire et Cens, la ville intègre les résultats constatés par cet établissement, conformément aux modalités de liquidation patrimoniale prévues dans l'arrêté préfectoral de dissolution.

L'exécution du budget 2015 a généré un résultat de clôture de 7 647 884 53 € en fonctionnement. La section d'investissement présente quant à elle un résultat excédentaire de 123 037 01 €. Le solde des restes à réaliser fait apparaître un besoin de financement de 509 470 24 €.

Ces résultats font apparaître un besoin de financement de la section d'investissement à hauteur de 386 433 23 €.

Le montant affecté en réserve (compte 1068) doit couvrir ce besoin de financement dans la limite de l'excédent de la section de fonctionnement.

### **PROPOSITION**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction M14 ;

Vu le compte de gestion pour le budget principal présenté par le receveur et approuvé par le conseil municipal ;

Vu le projet de compte administratif 2015 présenté par l'ordonnateur ;

Vu les délibérations n° 2016.01 et 2016.02 du Comité Syndical du CLIC Seniors Loire et Cens du 14 mars 2016 ;

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 13 juin 2016 ;

Vu l'avis favorable de la commission ressources internes et affaires générales du 15 juin 2016 ;

Le rapporteur propose de voter le projet suivant :

- procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement, avec la mise en réserve au compte 1068, d'une somme de 386 433 23 € et reporter en section de fonctionnement au compte 002 la somme de 7 261 451 30 €, comme suit :



Détermination du résultat de la section de fonctionnement au 31/12/2015

|                                                                          |                       |
|--------------------------------------------------------------------------|-----------------------|
| Résultat de la section de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2014 | 7 243 345,43 €        |
| Part affectée à l'investissement en 2015                                 | - 1 688 507,75 €      |
| Résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 – CA ville                 | 2 093 046,85 €        |
| <b>TOTAL - Résultat de clôture de l'exercice 2015</b>                    | <b>7 647 884,53 €</b> |

Détermination du besoin de financement de la section d'investissement au 31/12/2015

|                                                                                             |                       |
|---------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|
| Résultat de la section d'investissement à la clôture 2014                                   | - 889 406,60 €        |
| Résultat d'investissement de l'exercice 2015 – CA ville                                     | 1 012 443,61 €        |
| Solde des restes à réaliser au 31/12/2015                                                   | - 509 470,24 €        |
| <b>Besoin de financement de la section d'investissement à la clôture de l'exercice 2015</b> | <b>- 386 433,23 €</b> |

Affectation d'une partie du résultat de la section de fonctionnement en couverture du besoin de financement de la section d'investissement

|              |                |
|--------------|----------------|
| Compte 1068  | 386 433,23 €   |
| Rubrique 001 | 123 037,01 €   |
| Rubrique 002 | 7 261 451,30 € |

Ajustement des résultats repris suite à l'intégration des résultats du SIVU CLIC Senior Loire et Cens dissout au 31 décembre 2015 (arrêté préfectoral en date du 22 décembre 2015)

|              | Budget principal | Budget SIVU CLIC | Total          |
|--------------|------------------|------------------|----------------|
| Compte 1068  | 386 433,23 €     |                  | 386 433,23 €   |
| Rubrique 001 | 123 037,01 €     | - 11 024,13 €    | 112 012,88 €   |
| Rubrique 002 | 7 261 451,30 €   | + 20 269,03 €    | 7 281 720,33 € |

VILLE DE COUERON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2016

Jean-Michel Eon : Le résultat de la section de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2014, soit au 31 décembre 2014, est de 7 243 345 €.

La part affectée à l'investissement en 2015 est négative, puisqu'il y a eu plus de recettes que de dépenses. Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 s'élève quant à lui à légèrement plus de 2 millions d'€. Il s'agit de l'épargne nette.

Le total du résultat de clôture de l'exercice 2015 est de 7 647 884 €.

Une fois que l'on a abondé les besoins en financement de la section d'investissement de 386 433 € (que l'on retrouve au budget supplémentaire), il y a lieu d'affecter sur le compte 001, en investissement, 123 037 € et sur le compte 002, en fonctionnement, 7 261 451 €.

Toutefois, au 31 décembre 2015, nous avons acté la dissolution du SIVU du CLIC (syndicat intercommunal à vocation unique pour le Comité local d'information et de coordination des personnes âgées Loire et Cens) qui avait un résultat financier.

Aux chiffres, il convient donc de retrancher 11 024 13 €, puisque la section d'investissement du CLIC était déficitaire, et d'ajouter 20 263 €, puisque la section de fonctionnement était excédentaire.

Globalement, nous avons récupéré 10 000 € suite à la dissolution du CLIC, sachant que le CLIC est repris. Le nouveau CLIC qui comprend les communes de Sautron et de Couëron est repris par le CCAS de la ville de Couëron.

Carole Grelaud : Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Nous passons au vote.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte, par 26 voix pour, 2 voix contre et 3 abstentions, la proposition du rapporteur.**

|    |         |                                                              |
|----|---------|--------------------------------------------------------------|
| 70 | 2016-70 | AFFECTATION DU RESULTAT 2015 – BUDGET ANNEXE POMPES FUNEBRES |
|----|---------|--------------------------------------------------------------|

Rapporteur : Jean-Michel Eon

### EXPOSÉ

Après approbation du compte de gestion et du compte administratif 2015 du budget annexe pompes funèbres, il est proposé d'affecter le résultat constaté à l'issue de l'exercice 2015.

L'exécution du budget 2015 a généré un résultat de clôture de 22 876 97 € en fonctionnement. Le solde d'exécution de la section d'investissement est de 5 021 22 €.

Les résultats ne font pas apparaître de besoin de financement de la section d'investissement, il n'y a donc pas lieu d'affecter en réserve (compte 1068) d'excédent de fonctionnement en couverture du besoin de financement.

### PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction M14 ;

Vu le compte de gestion pour le budget annexe pompes funèbres présenté par le receveur et approuvé par le conseil municipal ;

Vu le projet de compte administratif 2015 présenté par l'ordonnateur ;

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 13 juin 2016 ;

Vu l'avis favorable de la commission ressources internes et affaires générales du 15 juin 2016 ;

Le rapporteur propose de voter le projet suivant :

- reporter en section de fonctionnement (recettes), au compte 002, la somme de 22 876 97 € et de reporter en section d'investissement (recettes), au compte 001, la somme de 5 021 22 €.

Ces reports sont résumés dans le tableau ci-dessous :

Détermination du résultat de la section de fonctionnement au 31/12/2015

|                                                                          |                    |
|--------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| Résultat de la section de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2014 | 16 116,87 €        |
| Part affectée à l'investissement en 2015                                 | - €                |
| Résultat de fonctionnement de l'exercice 2015                            | 6 760,10 €         |
| <b>TOTAL - Résultat de clôture de l'exercice 2015</b>                    | <b>22 876,97 €</b> |

VILLE DE COUERON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2016

Détermination du solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2015

|                                                                 |                   |
|-----------------------------------------------------------------|-------------------|
| Résultat de la section d'investissement à la clôture 2014       | 5 021,22 €        |
| Résultat d'investissement de l'exercice 2015                    | - €               |
| Solde des restes à réaliser au 31/12/2015                       | - €               |
| <b>TOTAL – Solde d'exécution de la section d'investissement</b> | <b>5 021,22 €</b> |

Proposition d'affectation des résultats

|              |             |
|--------------|-------------|
| Compte 1068  | 0,00 €      |
| Rubrique 001 | 5 021,22 €  |
| Rubrique 002 | 22 876,97 € |

Jean-Michel Eon : Le résultat constaté au 31 décembre 2014 est de 16 116 87 €.

Il n'y a pas eu d'investissement en 2015 et le résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 est de 6 760 10 €.

Le résultat de clôture de l'exercice 2015 s'élève à 22 876 97 €.

Il n'y a pas d'affectation pour abonder la section d'investissement. Nous vous proposons de maintenir ces chiffres sur les rubriques 001 et 002, soit 5 021 22 € sur l'investissement et 22 876 97 € sur le fonctionnement.

Carole Grelaud : Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Nous passons au vote.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte, 26 voix pour, 2 voix contre et 3 abstentions, la proposition du rapporteur.**

VILLE DE COUERON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2016

|           |                |                                                                     |
|-----------|----------------|---------------------------------------------------------------------|
| <b>71</b> | <b>2016-71</b> | <b>APPROBATION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2016 – BUDGET PRINCIPAL</b> |
|-----------|----------------|---------------------------------------------------------------------|

Rapporteur : Jean-Michel Eon

### **EXPOSÉ**

Le présent budget supplémentaire a pour objet d'intégrer les résultats constatés à la clôture de l'exercice précédent et de procéder à quelques ajustements budgétaires, en dépenses et en recettes, qui sont devenus nécessaires en cours d'exécution budgétaire.

### **PROPOSITION**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction M14 ;

Vu la délibération du conseil municipal n°2016-1 du 25 janvier 2016, approuvant le budget primitif de l'exercice 2016 ;

Vu les délibérations du conseil municipal n°2015-60 et 2015-62 du 29 juin 2015 approuvant les résultats du compte administratif et procédant à l'affectation des résultats de l'exercice 2014 ;

Vu l'état des restes à réaliser annexé au compte administratif ;

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 13 juin 2016 ;

Vu l'avis favorable de la commission ressources internes et affaires générales du 15 juin 2016 ;

Le rapporteur propose de voter le budget supplémentaire, par chapitre et par opération, tel que détaillé ci-dessous :

#### **Fonctionnement :**

| Chapitre                                     | Dépenses réelles    | Dépenses d'ordre      | Total                 |
|----------------------------------------------|---------------------|-----------------------|-----------------------|
| 014 – Atténuation de produits                | 415 000,00 €        |                       | 415 000,00 €          |
| 023 - Virement à la section d'investissement |                     | 7 310 990,33 €        | 7 310 990,33 €        |
| <b>Total des dépenses de fonctionnement</b>  | <b>415 000,00 €</b> | <b>7 310 990,33 €</b> | <b>7 725 990,33 €</b> |

VILLE DE COUERON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2016

| Chapitre                                    | Recettes réelles    | Recettes d'ordre      | Total                 |
|---------------------------------------------|---------------------|-----------------------|-----------------------|
| R 002 - Résultat de fonctionnement reporté  |                     | 7 281 720,33 €        | 7 281 720,33 €        |
| 73 - Impôts et taxes                        | 125 891,00 €        |                       | 125 891,00 €          |
| 74 - Dotations et participations            | 244 969,00 €        |                       | 244 969,00 €          |
| 76 - Produits financiers                    | 23 410,00 €         |                       | 23 410,00 €           |
| 76 - Produits exceptionnels                 | 50 000,00 €         |                       | 50 000,00 €           |
| <b>Total des recettes de fonctionnement</b> | <b>444 270,00 €</b> | <b>7 281 720,33 €</b> | <b>7 725 990,33 €</b> |

**Investissement :**

| Chapitre                                                              | Restes à réaliser 2015 | Dépenses réelles      | Dépenses d'ordre    | Total                 |
|-----------------------------------------------------------------------|------------------------|-----------------------|---------------------|-----------------------|
| 20 - Immobilisations incorporelles                                    | 140 207,68 €           |                       |                     | 140 207,68 €          |
| 21 - Immobilisations corporelles                                      | 60 203,95 €            |                       |                     | 60 203,95 €           |
| 23 - Immobilisations en cours                                         | 587 978,85 €           |                       |                     | 587 978,85 €          |
| 16 - Emprunts et dettes assimilés                                     |                        | 3 806 942,20 €        |                     | 3 806 942,20 €        |
| 129 - Médiathèque                                                     | 21 668,76 €            |                       |                     | 21 668,76 €           |
| 041 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement |                        |                       | 642 408,00 €        | 642 408,00 €          |
| <b>Total des dépenses d'investissement</b>                            | <b>810 059,24 €</b>    | <b>3 806 942,20 €</b> | <b>642 408,00 €</b> | <b>5 259 409,44 €</b> |

| Chapitre                                       | Restes à réaliser 2015 | Recettes réelles | Recettes d'ordre | Total          |
|------------------------------------------------|------------------------|------------------|------------------|----------------|
| 021 - Virement de la section de fonctionnement |                        |                  | 7 310 990,33 €   | 7 310 990,33 € |
| R 001- Solde d'investissement reporté          |                        |                  | 112 012,88 €     | 112 012,88 €   |

|                                                                       |                     |                         |                       |                       |
|-----------------------------------------------------------------------|---------------------|-------------------------|-----------------------|-----------------------|
| 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé                          |                     | 386 433,23 €            |                       | 386 433,23 €          |
| 16 - Emprunts et dettes assimilés                                     |                     | - 3 493 024,00 €        |                       | - 3 493 024,00 €      |
| 041 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement |                     |                         | 642 408,00 €          | 642 408,00 €          |
| 13 - Subventions                                                      | 300 589,00 €        |                         |                       | 300 589,00 €          |
| <b>Total des recettes d'investissement</b>                            | <b>300 589,00 €</b> | <b>- 3 106 590,77 €</b> | <b>8 065 411,21 €</b> | <b>5 259 409,44 €</b> |

VILLE DE COUERON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2016

Jean-Michel Eon : Nous vous proposons d'approuver le budget supplémentaire 2016 du budget principal.

Le budget supplémentaire est moindre. Il porte essentiellement, en fonctionnement, sur des ajustements de recettes. Entre le moment où nous avons voté le budget primitif en janvier et aujourd'hui, un certain nombre de notifications, notamment de dotations et de recettes fiscales, nous incitent à adopter ce budget supplémentaire.

Des ajustements sont faits notamment sur la DGF et la DSU. Au-delà de ces ajustements, le principal objet de ce budget est l'annulation de l'emprunt qui devait être réalisé en 2016. Il avait été inscrit au budget primitif 2016, compte tenu du résultat cumulé de exercices antérieurs (cf. chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées » page 106).

Un certain nombre d'opérations d'ordre correspondent notamment aux restes à réaliser, que ce soit en recettes ou en dépenses. C'est une inscription des restes à réaliser qui n'avaient pas été inscrits au budget primitif, tant que le compte administratif n'était pas arrêté.

Carole Grelaud : Y a-t-il des questions ? Non. Je vous propose de procéder au vote par chapitre et par opération.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte, par chapitre et par opération, par 23 voix pour, 2 voix contre et 6 abstentions, la proposition du rapporteur.**

|    |         |                                                                           |
|----|---------|---------------------------------------------------------------------------|
| 72 | 2016-72 | APPROBATION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2016 – BUDGET ANNEXE POMPES FUNEBRES |
|----|---------|---------------------------------------------------------------------------|

Rapporteur : Jean-Michel Eon

### **EXPOSÉ**

Le présent budget supplémentaire a pour objet d'intégrer les résultats constatés à la clôture de l'exercice précédent et de procéder aux ajustements budgétaires qui en découlent.

### **PROPOSITION**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction M14 ;

Vu la délibération du conseil municipal n° 2016-2 du 25 janvier 2016, approuvant le budget annexe pompes funèbres de l'exercice 2016 ;

Vu les délibérations du conseil municipal n° 2015-61 et 2015-63 du 29 juin 2015 approuvant les résultats du compte administratif et l'affectation des résultats de l'exercice 2014 ;

Vu l'avis du bureau municipal du 13 juin 2016 ;

Vu l'avis de la commission ressources internes et affaires générales du 15 juin 2016 ;

Le rapporteur propose de voter le projet de budget supplémentaire, par chapitre, tel que détaillé ci-dessous :

| Chapitre                                    | Dépenses réelles   | Dépenses d'ordre | Total              |
|---------------------------------------------|--------------------|------------------|--------------------|
| 011 – Charges à caractère général           | 22 876,97 €        |                  | 22 876,97 €        |
| <b>Total des dépenses de fonctionnement</b> | <b>22 876,97 €</b> |                  | <b>22 876,97 €</b> |

| Chapitre                                    | Recettes réelles | Recettes d'ordre   | Total              |
|---------------------------------------------|------------------|--------------------|--------------------|
| R 002 – Résultat de fonctionnement reporté  |                  | 22 876,97 €        | 22 876,97 €        |
| <b>Total des recettes de fonctionnement</b> |                  | <b>22 876,97 €</b> | <b>22 876,97 €</b> |

| Chapitre                                   | Dépenses réelles  | Dépenses d'ordre | Total             |
|--------------------------------------------|-------------------|------------------|-------------------|
| 21 - Immobilisations corporelles           | 5 021,22 €        |                  | 5 021,22 €        |
| <b>Total des dépenses d'investissement</b> | <b>5 021,22 €</b> |                  | <b>5 021,22 €</b> |

| Chapitre                                   | Recettes réelles | Recettes d'ordre  | Total             |
|--------------------------------------------|------------------|-------------------|-------------------|
| R 001 – Résultat antérieur reporté         |                  | 5 021,22 €        | 5 021,22 €        |
| <b>Total des recettes d'investissement</b> |                  | <b>5 021,22 €</b> | <b>5 021,22 €</b> |



VILLE DE COUERON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2016

Jean-Michel Eon : S'agissant du budget supplémentaire 2016 du budget annexe des pompes funèbres, il n'est inscrit aucune opération en dehors des inscriptions du résultat du fonctionnement reporté. Nous avons reporté le résultat que nous avons constaté tout à l'heure en affectation.

Carole Grelaud : Y a-t-il des questions ? Non. Je vous propose de procéder au vote par chapitre et par opération.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte, par chapitre, par 23 voix pour, 2 voix contre et 6 abstentions, la proposition du rapporteur.**

|    |         |                                                                   |
|----|---------|-------------------------------------------------------------------|
| 73 | 2016-73 | DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE (DSU) : RAPPORT D'UTILISATION 2015 |
|----|---------|-------------------------------------------------------------------|

Rapporteur : Jean-Michel Eon

### **EXPOSÉ**

En application de l'article L. 2334-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU) a pour objet de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes confrontées à une insuffisance de leurs ressources et supportant des charges élevées au regard de leur politique sociale.

Depuis la loi n° 2007-1822 du 24 décembre 2007, le Maire de la commune ayant bénéficié de la DSU l'année précédente est tenu de présenter chaque année à l'assemblée délibérante un rapport sur l'utilisation de la dotation.

En 2015, la DSU s'est élevé à 236 686 €, ce qui représente 1,04% des recettes globales de fonctionnement.

Cette recette ne permet pas à elle seule de mettre en œuvre l'ensemble des dispositifs proposés par la collectivité qui permettent aux familles d'affronter des difficultés économiques et sociales croissantes. Ainsi, la participation de la ville au CCAS, qui porte notamment la politique de cohésion sociale et de solidarité en faveur des populations les plus vulnérables, s'est élevée en 2015 à 1 411 000 €.

Ainsi, la DSU a contribué à l'ensemble de la politique sociale de la commune, sans véritablement la déterminer au regard des dépenses importantes engagées par la ville dans ce domaine.

Il est par ailleurs précisé que la loi de finances pour 2016 opère un resserrement, à compter de 2016, de l'éligibilité de la DSU aux 2/3 des communes de plus de 10 000 habitants, au lieu des ¾ des communes de plus de 10 000 habitants. Ce resserrement entraîne de fait la sortie de la ville du dispositif qui percevra en 2016 une garantie non renouvelable de 50% du montant ci-dessus, puis plus rien à partir de 2017.

### **PROPOSITION**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 13 juin 2016 ;

Vu l'avis favorable de la commission ressources internes et affaires générales du 15 juin 2016 ;

Le rapporteur propose de voter le projet suivant :

- donner acte de la présentation du rapport financier relatif à l'utilisation de la dotation de solidarité urbaine au titre de l'année 2015.

VILLE DE COUERON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2016

Jean-Michel Eon : En application du Code Général des Collectivités Territoriales, nous sommes obligés de soumettre au conseil un rapport d'utilisation de la DSU chaque année au travers d'une délibération.

Pour mémoire, je vous rappelle qu'en 2015, la DSU s'est élevée à 236 686 €, ce qui représente à peine plus de 1% de nos recettes globales de fonctionnement.

Compte tenu de l'ensemble de nos activités sur le plan de la solidarité et sur le plan social, nous n'avons aucune difficulté à justifier l'utilisation de cette somme, ne serait-ce que par la subvention au CCAS qui, je vous le rappelle, s'est élevée à 1 411 000 €.

Nous proposons de voter pour donner acte de la présentation de ce rapport financier.

Carole Grelaud : Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte, par 28 voix pour et 3 abstentions, la proposition du rapporteur.**

|    |         |                                                                                                        |
|----|---------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 74 | 2016-74 | <b>TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE – ACTUALISATION DES TARIFS MAXIMAUX APPLICABLES EN 2017</b> |
|----|---------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Rapporteur : Jean-Michel Eon

## **EXPOSÉ**

Conformément à l'article 171 de la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008, le conseil municipal du 6 octobre 2008 a instauré à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) en substitution à la taxe sur les affiches et la taxe sur les emplacements publicitaires fixes sur le territoire de la commune.

La ville a fixé les tarifs des différents dispositifs publicitaires, enseignes et pré-enseignes à 100% des tarifs maximaux déterminés par l'article L. 2333-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, et a décidé d'exonérer les enseignes, si la somme de leurs superficies est inférieure ou égale à 7 m², ceci afin de préserver plus particulièrement les petits commerces.

L'article L. 2333-12 du CGCT précise qu'à l'expiration de la période transitoire, les tarifs sont relevés dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de l'avant-dernière année.

Le taux de variation applicable aux tarifs de la TLPE pour 2017 s'élève ainsi à + 0,2% (source INSEE).

Le tarif de référence pour la détermination des différents tarifs fixés à l'article L. 2333-9 du CGCT s'élèvera donc en 2017 à 15,40 €, comme pour 2016.

Aussi, les tarifs maximaux par m², par face et par an, pour l'année 2017, seront les suivants :

- publicité et pré-enseignes non numériques inférieures ou égales à 50 m² : 15,40 €
- publicité et pré-enseignes non numériques supérieures à 50 m² : 30,80 €
- publicité et pré-enseignes numériques inférieures ou égales à 50 m² : 46,20 €
- publicité et pré-enseignes numériques supérieures à 50 m² : 92,40 €
- enseignes inférieures ou égales à 7 m² : exonération
- enseignes supérieures à 7 m² et inférieures ou égales à 12 m² : 15,40 €
- enseignes supérieures à 12 m² et inférieures ou égales à 50 m² : 30,80 €
- enseignes supérieures à 50 m² : 61,60 €.

## **PROPOSITION**

Vu l'article 171 de la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie ;

Vu les articles L. 2333-6 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 2008-136 du conseil municipal du 6 octobre 2008 ;

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 13 juin 2016 ;

Vu l'avis favorable de la commission ressources internes et affaires générales du 15 juin 2016 ;

Le rapporteur propose de voter sur le projet suivant :

VILLE DE COUERON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2016

- indexer automatiquement les tarifs de la taxe locale sur la publicité extérieure dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de l'avant dernière année, portant ainsi le tarif de référence pour la détermination des tarifs maximaux à 15,40 € pour l'année 2017 ;
- maintenir l'exonération mise en place par la délibération du conseil municipal du 6 octobre 2008 concernant les activités dont le cumul des surfaces d'enseignes est inférieur ou égal à 7 m<sup>2</sup> ;
- inscrire les recettes afférentes au budget 2016 ;
- donner tous pouvoirs à Madame le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires au recouvrement de cette taxe.

Jean-Michel Eon : Nous vous proposons de voter l'actualisation des tarifs applicables en 2017 sur la taxe locale sur la publicité extérieure, la TLPE.

Le taux de variation qui peut être appliqué sur la TLPE s'élèverait à + 0,2%. Nous vous proposons de maintenir les tarifs 2016 et notamment l'exonération pour les enseignes inférieures ou égales à 7 m<sup>2</sup>.

Carole Grelaud : Y a-t-il des demandes d'intervention ? Monsieur Cossalter.

Gérard Cossalter : Je considère que ces enseignes et panneaux publicitaires polluent l'environnement. N'hésitez surtout pas à augmenter les tarifs pour ceux qui sont supérieurs à 7 m<sup>2</sup>.

Jean-Michel Eon : Les enseignes concernent tout aussi bien celles des petites entreprises. La règle du 90/10 s'applique sur cette taxe, c'est-à-dire que 90% de la collecte est faite sur 10% des entreprises.

Les grosses entreprises qui ont de grosses enseignes sont donc taxées fortement, en revanche, les petites entreprises, les artisans et les commerçants bénéficient d'un tarif inférieur.

Carole Grelaud : Madame Auffray.

Claudette Auffray : Les petites entreprises ou les entreprises couëronnaises sont déjà taxées au tarif maximal. Nous ne pouvons pas les taxer plus, au contraire.

Jean-Michel Eon : Nous pourrions taxer plus pour 2017, mais nous ne le faisons pas.

Carole Grelaud : Monsieur Masson.

Christian Masson : Merci. Cette imposition supplémentaire au niveau communal touche une catégorie de contribuables déjà fortement taxée au niveau national et, en tant que commerçant, je sais de quoi je parle. C'est un impôt instauré de façon facultative par la commune. Vous avez décidé de l'appliquer à son taux maximum, mais nous pensons que, dans un environnement économique contraint, pour le bon fonctionnement des entreprises locales et des artisans, notre commune pourrait se montrer solidaire et ne pas les prendre pour des vaches à lait.

Vous allez rétorquer que c'est gratuit en dessous de 7 m<sup>2</sup>, mais c'est le texte, tel qu'il est prévu dans le *Journal officiel*. Vous n'êtes pas sans savoir par ailleurs que la collectivité locale peut instaurer une exonération totale ou une réduction de 50% sur les enseignes dont la superficie est comprise entre 12 et 20 m<sup>2</sup> ou les enseignes de moins de 12 m<sup>2</sup> non scellées au sol.

Nous pensons qu'il est du devoir de la commune de favoriser et d'aider les entreprises et ce n'est pas en les taxant au maximum qu'elles pourront pérenniser et créer des emplois sur notre territoire. Par conséquent, nous voterons contre cette délibération. Merci.

Carole Grelaud : Je vous remercie. Jean-Michel Eon.

Jean-Michel Eon : Nous n'appliquons pas systématiquement le taux maximum, malgré le contexte budgétaire contraint, et je vous rappelle que cette taxe est venue se substituer à une autre taxe, pour laquelle nous ne décidions pas des taux.

Nous devons trouver un équilibre entre les recettes et les dépenses au regard de l'ensemble des taxes sur lesquelles sont assujettis les différents corps de métier, les artisans, les commerçants, les entreprises, les individus ou les familles.

Carole Grelaud : Je vous propose de passer au vote.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte, par 23 voix pour, 6 voix contre et 2 abstentions, la proposition du rapporteur.**

|    |         |                                                                                                                                                                                                                                          |
|----|---------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 75 | 2016-75 | <b>ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES COORDONNE PAR LA VILLE DE NANTES POUR LA PASSATION D'UN MARCHÉ DE FOURNITURE ET DE GESTION DE TITRES DE RESTAURATION – SIGNATURE DE L'AVENANT N° 2 A LA CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE.</b> |
|----|---------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Rapporteur : Jean-Michel Eon

## **EXPOSÉ**

La ville et le CCAS proposent depuis de nombreuses années à leur personnel un service de restauration collective aujourd'hui situé à l'Erdurière.

Le restaurant administratif est aujourd'hui peu fréquenté par le personnel et présente de ce fait un coût par repas pour la collectivité important pour une satisfaction modérée des agents. Les causes les plus souvent évoquées de la désaffection du site par le personnel sont son éloignement des lieux de travail des agents et le tarif du repas.

C'est pourquoi il est envisagé de supprimer le restaurant administratif pour lui substituer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 l'attribution de titres restaurant au personnel de la ville et du CCAS.

L'attribution de titres de restauration aux salariés permet en effet aux collectivités de répondre d'une manière économique à l'obligation légale de prise en charge d'un lieu de restauration pour leur personnel tout en répondant aux souhaits des salariés quant aux choix du lieu et des conditions de restauration.

Un groupement de commandes entre la ville de Nantes, le CCAS de Nantes, Nantes Métropole, l'ESBANM (Ecole Supérieure des Beaux-Arts de Nantes Métropole) et le SMANO (Syndicat Mixte Angers Nantes Opéra) a été créé le 10 juillet 2014 pour permettre l'achat de titres de restauration dans un but de mutualisation de la procédure de marché, mais également dans un souci de réduction éventuelle des coûts proposés par les prestataires. En juillet 2015, un avenant à cette convention a acté l'adhésion à ce groupement de l'ONPL (Orchestre National des Pays de la Loire).

Aujourd'hui, Nantes Métropole souhaite renouveler ce groupement de commandes et a proposé aux communes membres de Nantes Métropole qui le souhaitent d'adhérer à ce groupement. L'article 9.1 de la convention constitutive du groupement de commandes permet l'adhésion de nouveaux membres. La ville de Nantes est coordonnateur de ce groupement.

Pour optimiser les coûts, il apparaît opportun que la ville de Couëron rejoigne ce groupement de commandes.

Le montant du marché correspond à la valeur faciale du titre (6,50 €) multipliée par le nombre de titres commandés, soit pour Couëron un montant prévisionnel annuel de 250 000 €. La part de l'employeur sur chacun des titres est de 60%, le reste étant à la charge de l'agent.

Par conséquent, il est proposé au conseil municipal l'adhésion de la ville au groupement de commandes proposé, par la signature d'un avenant n° 2 à la convention constitutive du groupement, autorisant la ville de Couëron à rejoindre le groupement susvisé.

**PROPOSITION**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2015 relatif aux Marchés Publics ;

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux Marchés Publics ;

Vu la convention constitutive du groupement de commandes pour la fourniture et la gestion de titres restaurant ;

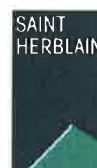
Vu l'avis favorable du bureau municipal du 13 juin 2016 ;

Vu l'avis favorable de la commission ressources internes et affaires générales du 15 juin 2016 ;

Le rapporteur propose de voter le projet suivant :

- approuver le principe d'adhésion de la ville de Couëron au groupement de commandes en vue du lancement d'un marché relatif à la fourniture et à la gestion de titres de restauration ;
- approuver les termes et autoriser Madame le Maire à signer l'avenant n° 2 à la convention constitutive du groupement de commandes permettant l'adhésion de la ville au groupement en question ;
- autoriser Madame le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.





**CONVENTION DE GROUPEMENT DE  
COMMANDES**

**ENTRE :**

**Nantes Métropole,  
La Ville de Nantes,  
Le CCAS de la Ville de Nantes,  
Le S.M.A.N.O  
L'E.S.B.A.N.M.  
L'O.N.P.L**

**La Ville de Sautron  
Le CCAS de la Ville de Sautron  
La Ville de Saint Herblain  
La Ville de Couéron  
Le CCAS de la Ville de Couéron  
La Ville de Sainte Luce**

**AVENANT N° 2**

VILLE DE COUERON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2016

ENTRE LES SOUSSIGNES :

La commune de Nantes, représentée par Madame Élisabeth LEFRANC, Adjointe déléguée, agissant en vertu de la délibération du Conseil municipal du 17 juin 2016 ci-après dénommée "Ville de Nantes"

ET

Nantes Métropole, représentée par Élisabeth LEFRANC, Vice-présidente, agissant en vertu de la décision n° 2016-576 du 2016 ci-après dénommée "Nantes Métropole"

ET

Le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Nantes, représenté par Abbassia HAKEM, Vice-présidente, agissant en vertu de la délibération du Conseil d'administration du 29 juin 2016 ci-après dénommée "CCAS de la Ville de Nantes"

ET

Le Syndicat Mixte Angers Nantes Opéra, représenté par Monsieur David MARTINEAU, Président, agissant en vertu de la délibération du Comité syndical du 23 juin 2016 ci-après dénommée "SMANO"

ET

L'Ecole Supérieure des Beaux Arts de Nantes Métropole, représentée par Monsieur Pierre-Jean GALDIN, Directeur, agissant en vertu de la délibération du Conseil d'administration du 22 janvier 2016. ci-après dénommée "ESBANM"

ET

L'Orchestre National des Pays de la Loire, représentée par Monsieur Antoine CHEREAU, Président, agissant en vertu de la délibération du Comité syndical du 24 Février 2016. ci-après dénommée "ONPL"

ET

La Ville de Sautron, représentée par Madame Marie Cécile GESSANT, agissant en qualité de Maire de la Ville de Sautron, agissant en vertu de la délibération du Conseil municipal du 19 mai 2016 ci-après dénommée "Ville de Sautron"

ET

Le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Sautron, représentée par Madame Marie Cécile GESSANT, agissant en qualité de Présidente, agissant en vertu de la délibération du Conseil d'Administration du 25 mai 2016 ci-après dénommée "CCAS de la Ville de Sautron"

ET

La Ville de Saint Herblain, représentée par Bertrand AFFILÉ, agissant en qualité de Maire, en vertu de la délibération du 24 juin 2016. ci-après dénommée "Ville de Saint Herblain"

ET

VILLE DE COUERON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2016

La Ville de Coueron, représentée par Carole GRELAUD, agissant en qualité de Maire de la Ville de Coueron, agissant en vertu de la délibération du Conseil municipal du 22 juin 2016 ci-après dénommée "Ville de Coueron"

ET

Le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Coueron, représentée par Madame Carole GRELAUD, agissant en qualité de Présidente, agissant en vertu de la délibération du Conseil d'Administration du 23 juin 2016 ci-après dénommée "CCAS de la Ville de Coueron"

ET

La Ville de Sainte Luce, représentée par xxxxxxxxx, agissant en qualité de xxxx, en vertu de la délibération du 27 juin 2016 ci-après dénommée "Ville de Sainte Luce"

**Il est tout d'abord exposé ce qui suit :**

De nouveaux membres souhaitent adhérer à la convention constitutive de groupement de commandes entre la Ville de Nantes, le CCAS de la Ville de Nantes, Nantes Métropole, l'ESBANM, le SMANO et l'ONPL pour répondre à son besoin en fourniture et gestion de titres de restaurant.

Le présent avenant a pour but de modifier la composition du groupement de commandes.

Un avenant n°2, à cette convention est proposé à cet effet.

**Il est convenu ce qui suit entre les parties :**

**Article 1 – Adhésion de nouveaux membres :**

Conformément à l'article 9 de la convention de groupement de commandes, de nouveaux membres souhaitent adhérer au groupement.

Il s'agit de :

- La Ville de Sautron
- Le CCAS de la Ville de Sautron
- La Ville de Saint Herblain
- La Ville de Coueron
- Le CCAS de la Ville de Coueron
- La Ville de Sainte Luce

**Article 2 – Modification de l'article 1 de la convention :**

L'article 1 est dorénavant rédigé de la façon suivante :

La présente Convention a pour objet de créer, en application de l'article 8 du Code des marchés publics, un groupement de commandes entre :

- la Ville de Nantes,
- le CCAS de la Ville de Nantes,
- Nantes Métropole,
- l'ESBANM
- le SMANO
- ONPL
- la Ville de Sautron
- le CCAS de la Ville de Sautron

VILLE DE COUERON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2016

- la Ville de Saint Herblain
- la Ville de Coueron
- le CCAS de la Ville de Coueron
- la Ville de Sainte Luce

afin de coordonner la procédure de passation d'un marché pour la fourniture et la gestion de titres restaurant à l'usage du personnel des membres du groupement et de préciser les modalités de son fonctionnement.

Chaque membre s'engage à passer, au terme des procédures organisées dans le cadre du groupement, le (s) marchés (s) correspondant au besoin qu'il a indiqué.

**Article 3 – Divers :**

Toutes les autres clauses à la convention initiale restent inchangées.

|                                                                                                                                                          |                                                                                                                                                                                   |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>Fait en 12 originaux à Nantes,<br/>Le<br/>Pour <b>la Ville de Nantes</b></p> <p>Élisabeth LEFRANC<br/>Adjointe déléguée</p>                           | <p>Fait en 12 originaux à Nantes,<br/>Le<br/>Pour <b>Nantes Métropole</b></p> <p>Élisabeth LEFRANC<br/>Vice présidente</p>                                                        |
| <p>Fait en 12 originaux à Nantes,<br/>Le<br/>Pour <b>le Centre Communal d'Action Sociale</b><br/>de Nantes</p> <p>Abbassia HAKEM<br/>Vice-présidente</p> | <p>Fait en 12 originaux à Nantes,<br/>Le<br/>Pour <b>l'Ecole Supérieure des Beaux-Arts</b><br/><b>de la Ville de Nantes Métropole</b></p> <p>Pierre Jean GALDIN<br/>Directeur</p> |
| <p>Fait en 12 originaux à Nantes,<br/>Le<br/>Pour <b>le Syndicat Mixte Angers Nantes</b><br/><b>Opera</b></p> <p>David MARTINEAU<br/>Président</p>       | <p>Fait en 12 originaux à Nantes,<br/>Le<br/>Pour <b>l'Orchestre National des Pays de la</b><br/><b>Loire</b></p> <p>Antoine CHEREAU<br/>Président</p>                            |
| <p>Fait en 12 originaux à Nantes,<br/>Le<br/>Pour <b>la Ville de Sautron</b></p> <p>Marie Cécile GESSANT<br/>Maire de la Ville de Sautron</p>            | <p>Fait en 12 originaux à Nantes,<br/>Le<br/>Pour <b>le CCAS de la Ville de Sautron</b></p> <p>Marie Cécile GESSANT<br/>Présidente du CCAS</p>                                    |

VILLE DE COUERON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2016

|                                                                                                                                       |                                                                                                                        |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Fait en 12 originaux à Nantes,<br>Le<br>Pour la Ville de Saint Herblain<br><br>Bertrand AFFILÉ<br>Maire de la Ville de Saint Herblain | Fait en 12 originaux à Nantes,<br>Le<br>Pour la Ville de Coueron<br><br>Carole GRELAUD<br>Maire de la Ville de Couéron |
| Fait en 12 originaux à Nantes,<br>Le<br>Pour le CCAS de la Ville de Coueron<br><br>Carole GRELAUD<br>Présidente du CCAS               | Fait en 12 originaux à Nantes,<br>Le<br>Pour la Ville de Sainte Luce                                                   |

Jean-Michel Eon : Nous avons avancé le conseil municipal, car nous devons absolument passer cette délibération avant le conseil communautaire qui aura lieu mardi prochain, toute la journée.

Dans le cadre d'un groupement de commandes entre la ville de Nantes et un certain nombre d'autres communes, voire d'établissements publics, la ville a entamé depuis plusieurs semaines une réflexion sur la mise en place de tickets restaurant pour les personnels ; réflexion qui n'est pas encore aboutie.

La réflexion est menée en concertation avec les agents et leurs organisations syndicales par le biais des instances prévues à cet effet. Aujourd'hui, quelles que soient les modalités et les décisions que nous pourrions être amenés à prendre dans le futur, il conviendrait d'intégrer ce marché de fourniture. Plus le groupement de commandes est important et plus il est avantageux pour nous et pour l'ensemble des structures qui y participent.

Cela ne présage pas de l'avenir, même si les négociations avec les agents et leurs représentations syndicales vont dans le bon sens, mais nous devons acter le fait que nous passerons par ce groupement de commandes avec la ville de Nantes, plusieurs autres communes, Nantes Métropole et un certain nombre d'établissements publics, si toutefois les négociations aboutissaient.

Les seuls éléments qui ont dû être actés et qui ont été discutés avec les agents, sont, d'une part, le montant nominal du ticket restaurant que nous avons arrêté à 6,50 € et, d'autre part, la part de la collectivité sur ce taux nominal, à savoir 60%, soit le maximum possible, sachant que la commune peut prendre à sa charge entre 40 et 60% du coût du ticket restaurant.

En conclusion, nous avons décidé – si on y va, quand on ira, et quand les négociations auront abouti sur les modalités d'obtention de ces tickets restaurant – d'appliquer un taux nominal de 6,50 € et d'en prendre en charge 60%.

Carole Grelaud : Les discussions sont en cours sur les modalités d'attribution, mais nous avons pour objectif de mettre en place les tickets restaurant à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Y a-t-il des questions ? Monsieur Cossalter.

Gérard Cossalter : Nous ne sommes pas contre, mais cela nous gêne de voter pour l'adhésion à un groupement, sans en connaître les aboutissants et sans savoir si nous en aurons besoin. Comment être favorable à l'hypothèse que vous pourriez adhérer un jour ?

Jean-Michel Eon : En fait, nous répondons à une contrainte. Si nous voulons participer à ce groupement de commandes, dont nous savons qu'il nous sera favorable, nous devons prendre la décision ce soir. Ce soir, nous décidons d'adhérer ou pas.

Gérard Cossalter : Vous adhérez, mais vous ne savez pas si vous prendrez les tickets. Les affaires ne fonctionnent pas comme ça.

Jean-Michel Eon : C'est un marché globalisé sur l'ensemble des structures qui auront choisi d'adhérer et la négociation portera entre le prestataire qui vend les tickets restaurant et le groupement de commandes, sur un volume global, et les commandes de Couëron ne seront pas les plus importantes.

Carole Grelaud : La décision de mise en place de ces tickets restaurants est actée. Si jamais nous devons passer à côté de ce groupement de commandes, nous devrions attendre trois ou quatre ans, ce qui peut être dommageable, car c'est une attente forte de la part des agents de la ville.

Nous ne pensions pas devoir nous décider à adhérer aussi rapidement. Nous avons commencé à discuter avec les organisations syndicales et les représentants du personnel, mais nous avons été surpris par la date de renouvellement du marché.

VILLE DE COUERON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2016

Nous nous sommes mis d'accord sur le prix de 6,50 € et nous proposons de prendre en charge au taux maximum de 60%. Reste à travailler sur les modalités, telles que la distribution et les bénéficiaires. Tout cela se travaille, mais ne changera pas le fait que le système sera mis en application au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Jean-Michel Eon : Il reste à définir également la répartition par rapport aux quotités de travail et par rapport au contrat annualisé.

Carole Grelaud : Nous avons la possibilité de travailler posément, puisque nous avons jusqu'au mois de novembre. Il serait dommage de ne pas saisir cette occasion.

Gérard Cossalter : La mise en place des tickets restaurant est directement liée à la volonté de supprimer le restaurant d'entreprise.

Carole Grelaud : Nous parlons du restaurant municipal.

Gérard Cossalter : Excusez-moi de parler français. Pour moi, c'est un restaurant d'entreprise.

Carole Grelaud : On a toujours argué du fait que le restaurant municipal ne permettait pas de mettre en place les tickets restaurants. Aujourd'hui, le restaurant municipal ne correspond plus aux attentes de la plupart des 450 agents. Sa fréquentation étant en très forte baisse, nous avons proposé les tickets restaurant ; proposition qui a été acceptée. Ce dispositif est positif, il répond à une attente, nous le mettons donc en place.

Je vous propose de passer au vote.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte, 26 voix pour et 5 abstentions, la proposition du rapporteur.**

|    |         |                                                                      |
|----|---------|----------------------------------------------------------------------|
| 76 | 2016-76 | SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2016 - RESIDENCES AU THEATRE BORIS VIAN |
|----|---------|----------------------------------------------------------------------|

Rapporteur : Jean-Michel Eon

## **EXPOSÉ**

Dans le cadre de sa politique culturelle, la ville propose au théâtre Boris-Vian une programmation diversifiée de spectacles vivants à l'adresse des familles qui comprend chaque saison un soutien à la création de spectacles. Il s'agit le plus souvent de projets de compagnies de la région Pays de la Loire créés dans le cadre de résidences longues d'artistes (de un à trois ans).

Les résidences visent à la fois à soutenir le projet artistique (aide matérielle, logistique, financière...) de la compagnie et à amener le public local à la rencontre des artistes, pour découvrir autrement les formes du spectacle vivant et pour porter un regard nouveau sur le territoire.

Ainsi, depuis 2004, la ville de Couëron a soutenu les compagnies NGC 25, Esther Aumatell, les Aphoristes, Gianni Joseph, La Fidèle Idée, Le théâtre Pom', le Théâtre pour 2 mains, la compagnie Tiksi et les compagnies de théâtre amateur Arlequin Concorde Théâtre et Les Gens d'Ici.

Cette action de la ville est reconnue par l'Etat et les autres niveaux de collectivités qui subventionnent depuis plusieurs années les projets portés à ce titre en partenariat avec les compagnies ainsi accueillies. Ce soutien public est indispensable aux compagnies qui défendent la recherche et la création artistique. Celles-ci dégagent en effet des recettes limitées de la vente de leurs spectacles et disposent de peu de trésorerie.

Il est proposé sur l'année 2016 de soutenir deux compagnies dans le cadre de l'enveloppe de 5 000 € habituellement dédiée au soutien à la création. Il s'agit de compagnies qui explorent des domaines artistiques différents, la danse et le théâtre et la marionnette :

- la compagnie de danse DK 59 – chorégraphe Gilles Verièpe pour la création du spectacle Kube : 2 500 €
- la compagnie de théâtre et de marionnettes Niouton'théâtre pour la création du spectacle Le sable dans les yeux : 2 500 €.

La compagnie DK 59 dirigée par Gilles Verièpe est implantée hors région Pays de la Loire ; elle a depuis sa fondation en 2000 construit un partage et un échange artistique avec le public, aussi bien par ses créations que par des actions de sensibilisation auprès de divers destinataires. Le répertoire de la compagnie offre une diversité de formes, qui peuvent s'installer au théâtre Boris Vian et dans l'espace public. Par ailleurs, Gilles Verièpe conçoit son travail en collaboration et son activité de pédagogue fait partie prenante de son projet.

Ces caractéristiques permettent de construire une résidence sur le territoire riche et cohérente. Les actions culturelles, de médiation et de diffusions s'inscriront pleinement dans les projets de la collectivité :

- diffusions de petites formes lors des journées européennes du patrimoine et à la médiathèque,
- création de la pièce Kube en collaboration avec la ville de Saint-Herblain dans le cadre du Festival Nijinskid,
- exposition « l'art abstrait » en résonance avec la pièce Kube en partenariat avec le FRAC Pays de la Loire,
- inscription de projets dans le dispositif d'éducation artistique et culturelle.

La compagnie Niouton'théâtre implantée à Nantes proposera un atelier pour les familles dans le cadre de la semaine sans écran imaginée par le centre social Pierre Legendre et des actions de sensibilisation en milieu scolaire.



VILLE DE COUERON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2016

Les équipes des deux compagnies seront accueillies en résidence de répétition au théâtre Boris Vian et leurs spectacles seront diffusés dans le cadre de la programmation du théâtre sur la saison 2016/2017.

**PROPOSITION**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 13 juin 2016 ;

Vu l'avis favorable de la commission ressources internes du 15 juin 2016 ;

Le rapporteur propose de voter sur le projet suivant :

- approuver les subventions aux associations suivantes :

- la compagnie de danse DK 59 – chorégraphe Gilles Verière pour la création du spectacle Kube : 2 500 €,
- La compagnie de théâtre et de marionnettes Niouton'théâtre pour la création du spectacle Le sable dans les yeux : 2 500 € ;

- imputer les crédits correspondants au chapitre 67, article 6745 ;

- autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Jean-Michel Eon : Nous vous proposons de verser des subventions à deux associations. Elles ne sont pas inscrites au budget supplémentaire, cependant, elles l'étaient au budget primitif, simplement la répartition n'avait pas été faite.

Je vous rappelle que nous accueillons chaque année en résidence un certain nombre de compagnies pour leur permettre de monter des spectacles et les présenter, et ce qui est original, pour qu'elles puissent mener un travail pédagogique dans le cadre des ateliers éducatifs.

Nous avons accueilli notamment la compagnie du « Théâtre à 2 Mains » pendant deux ou trois ans. A ce jour, il n'y a plus de troupe en résidence et c'est à ce sujet que nous vous proposons de répartir l'enveloppe de 5 000 €, que vous avez votée en janvier, entre deux compagnies : 2 500 € pour une compagnie de danse dunkerquoise « DK 59 » et 2 500 € pour une compagnie de théâtre et de marionnettes « Niouton'théâtre ».

Carole Grelaud : Permettez-moi d'apporter une petite précision. Pendant un certain temps, nous avons accueilli des compagnies en résidence sur des périodes biennales et triennales. Désormais, nous nous orientons sur des périodes annuelles et nous optons pour une ou deux compagnies selon les propositions.

Pour qu'une compagnie puisse créer, il lui faut des locaux et des conditions particulières. Notre collectivité offre cette possibilité et, d'ailleurs, notre accueil est remarqué et les compagnies sont nombreuses à vouloir y venir en résidence.

Nous diffusons les créations de ces compagnies et, à travers leurs créations, nous sommes en relation avec tous les publics, ceux qui viennent aux spectacles et les scolaires qui suivent les actions culturelles, et nous organisons des temps de rencontre.

Pour terminer, je souhaiterais revenir sur ce que représente une action culturelle sur une ville. Sur Couëron, la saison du théâtre nous a permis de recevoir 6 238 spectateurs et, parmi ces 6 238 spectateurs, 2 600 élèves ont été concernés. Sur la médiathèque, nous comptons 8 000 inscrits, dont 6 400 lecteurs actifs. Sur les escapades, nous enregistrons une trentaine de personnes par escapade pendant six mois de l'année. Sur le dispositif

VILLE DE COUERON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2016

d'éducation artistique et culturelle, 52 classes se sont inscrites sur un itinéraire et 106 classes sur une action culturelle, ce qui représente un nombre d'enfants assez conséquent. 3 000 personnes sont venues sur les expositions de la Cour carrée. Sur les Éphémères, nous touchons près de 1 100 personnes et beaucoup de monde sur d'autres moments.

Pour une ville de 20 000 habitants, au travers de toutes ces actions culturelles et en corrélation avec les 6 500 adhérents des clubs sportifs, l'impact de notre politique est éloquent. Je tenais à vous apporter ces précisions, car il me semble important, de temps en temps, d'énoncer des chiffres. C'est aussi cela une politique culturelle.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte, par 28 voix pour et 3 abstentions, la proposition du rapporteur.**

|    |         |                                                        |
|----|---------|--------------------------------------------------------|
| 77 | 2016-77 | COLLEGE PAUL LANGEVIN - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2016 |
|----|---------|--------------------------------------------------------|

Rapporteur : Jean-Michel Eon

### **EXPOSÉ**

La ville de Couéron est attentive à soutenir l'action des associations qui interviennent sur son territoire et contribuent activement au renforcement du lien social et à l'attractivité du territoire.

Dans le cadre de la participation de 18 élèves du collège Paul Langevin au congrès « Math en Jeans », association de recherche en mathématiques, le conseil municipal est invité à se prononcer sur l'attribution d'une subvention de 270 € au collège Paul Langevin.

### **PROPOSITION**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis du bureau municipal du 13 juin 2016 ;

Vu l'avis de la commission ressources internes et affaires générales du 15 juin 2016 ;

Le rapporteur propose de voter sur le projet suivant :

- attribuer au collège Paul Langevin une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 270 € pour sa participation au congrès « Math en Jeans » ;
- imputer la subvention au chapitre 67, article 6745.

Jean-Michel Eon : Nous passons cette délibération ce soir, car, au moment du vote du budget, nous ne savions pas si des collégiens seraient retenus pour le congrès « Maths en Jeans ». Ce congrès a été mis en place par une association de recherche en mathématiques en direction des collégiens.

Cette année, nous vous proposons de voter une subvention de 270 € au collège Paul Langevin pour 18 élèves.

Carole Grelaud : Y a-t-il des remarques ? Non. Nous passons au vote.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte, à l'unanimité, la proposition du rapporteur.**

|    |         |                                                                                            |
|----|---------|--------------------------------------------------------------------------------------------|
| 78 | 2016-78 | FESTIVAL CINEPRIDE - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU CENTRE LESBIEN, GAY, BI ET TRANS (CLGBT) |
|----|---------|--------------------------------------------------------------------------------------------|

Rapporteur : Jean-Michel Eon

### **EXPOSÉ**

Le festival Cinépride organisé par le CLGBT de Nantes et le cinéma Katorza a lieu depuis 13 ans au mois de juin. Le budget prévisionnel de ladite manifestation est de 14 870 € en 2016 dont 5 000 € provenant d'une subvention du Conseil Régional. Ce dernier a confirmé sa participation le 14 avril dernier avant de se désister à la fin du mois de mai, soit quelques jours avant le lancement du festival prévu le mardi 31 mai.

Face à ce désistement de dernière minute, l'association CLGBT sollicite le soutien des communes de l'agglomération dont Couëron.

Dans ce cadre, le conseil municipal est invité à se prononcer sur l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 500 € au CLGBT.

### **PROPOSITION**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 13 juin 2016 ;

Vu l'avis favorable de la commission ressources internes et affaires générales du 15 juin 2016 ;

Le rapporteur propose de voter sur le projet suivant :

- attribuer une subvention exceptionnelle de 500 € à l'association CLGBT pour l'organisation du festival Cinépride ;
- imputer la subvention au chapitre 67, article 6745.

Jean-Michel Eon : Le versement de cette subvention reste exceptionnel. Le festival Cinépride, organisée par le Centre lesbien, gay, bi et trans (CLGBT) de Nantes et le Cinéma Latorza, a lieu depuis tous les ans au mois de juin, depuis 13 ans.

Un certain nombre de collectivités subventionnent ce festival, dont le Conseil Régional qui a voté la subvention habituelle de 5 000 € à l'occasion du vote de son budget.

Cependant, le Conseil Régional est revenu sur sa décision et a fait savoir aux organisateurs qu'il supprimait sa participation quelques jours avant l'organisation du festival. Face à ce désistement de dernière minute que l'on peut regretter, voire déplorer, l'association sollicite le soutien des communes de l'agglomération, dont Couëron.

Pour ce qui nous concerne, nous vous proposons de voter l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 500 € pour contribuer à l'équilibre financier de l'organisation de cette manifestation qui est d'ailleurs terminée.

Carole Grelaud : Y a-t-il des demandes d'intervention ? Madame Auffray.

Claudette Auffray : Je vous remercie. Nous sommes contre cette subvention pour plusieurs raisons. Tout d'abord, nous ne comprenons pas pourquoi notre commune verse une subvention pour un festival qui est

VILLE DE COUËRON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2016

terminé, puisqu'il s'est déroulé du 31 mai au 7 juin. Ensuite, la Région a refusé de verser 5 000 € fin avril et non pas fin mai, comme vous l'avez précisé, au motif que cette association promeut des actes contraires à la loi.

Quand le Département a su que la Région refusait de verser cette subvention, il a annoncé fin avril qu'il allait compenser le désengagement de la Région en augmentant son aide habituelle de 1 500 €. Il faut savoir que le Département apporte par ailleurs une aide annuelle de 19 000 € au centre LGBT.

Fin avril également, la commune de Rezé qui compte 40 000 habitants a décidé d'attribuer pour ce festival la somme de 500 €. Dans ce cas, nous nous demandons pourquoi notre ville de 20 000 habitants décide d'attribuer la même somme. C'est facile de faire les poches de ceux qui payent l'impôt par leur humble travail. Ces associations doivent financer leurs festivals en les plébiscitant et non pas en faisant la chasse aux subventions. Rappelons que ce festival est bien doté par rapport à d'autres festivals, puisqu'il est pourvu de 35% de subventions.

Carole Grelaud : Permettez-moi de vous répondre, Madame Auffray. Sur votre première remarque, je n'allais pas organiser un conseil municipal exceptionnel simplement pour passer cette subvention afin d'être exactement dans les temps. Cela se fait constamment. Nous avons parfois des subventions à verser, alors même que la manifestation est terminée, au même titre que certains déplacements, dont nous votons la subvention après qu'ils aient eu lieu.

Par ailleurs, c'est une méconnaissance de votre part de penser qu'un festival se prépare au mois d'avril pour le mois de mai. Tout festival se prépare au minimum un an à l'avance. Vous le montez en ayant prévu votre budget et vous avez prévu votre budget, parce que vous avez pris les contacts nécessaires pour savoir quel montant de subvention vous recevrez. Rares sont ceux qui s'amuse à monter des projets sans avoir eu un budget. J'en veux pour preuve que nous-mêmes, en tant que ville, demandons à toutes les associations qui ont une manifestation de nous fournir un budget prévisionnel bien en amont de leur manifestation. Lorsque vous retirez des subventions de manière aussi abrupte, en acceptant puis en refusant, c'est quelque peu choquant.

Enfin, l'argumentation sur laquelle vous vous appuyez n'a aucun fondement, puisqu'il n'y avait absolument pas de promotion sur la GPA sur le festival de cinéma.

Je pense que l'une des premières choses que nous devons faire, en tant qu'élus de la République, c'est permettre la diversité de création et la diversité culturelle et, au travers de cette diversité, chacun peut se faire son idée, peut juger et peut avoir son opinion, mais ce n'est pas parce que vous n'êtes pas d'accord avec telle ou telle chose que vous devez forcément dire que vous ne laisserez pas ce festival se tenir.

Ce festival a été mis à mal, parce que le Conseil Régional a suspendu sa subvention au dernier moment. A mon sens, cette façon de faire est illogique et anormale et elle n'est pas digne de la part d'un élu républicain. Nous ne pouvons pas laisser passer ce type d'attitude, cela voudrait dire que nous autorisons une censure magnifique et je n'ai pas du tout l'intention de tomber dans ce panneau. Surtout pas.

Nous vous proposons d'apporter notre soutien, soutien qui a plutôt été très bien reçu, je tenais à vous le dire, car depuis j'ai énormément de contacts avec des personnes qui sont très heureuses de savoir que la Ville de Couëron a soutenu ce festival et, surtout, qu'elle a soutenu le fait que l'on autorise à tout un chacun de pouvoir mettre en place et diffuser un festival et donc d'offrir la possibilité aux uns et aux autres de voir, de connaître et d'apprendre.

Peut-être devrions-nous faire attention aux livres disponibles à la médiathèque, car certains risqueraient de déranger !

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte, par 28 voix pour et 3 voix contre, la proposition du rapporteur.**

|    |         |                                                                                                                                    |
|----|---------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 79 | 2016-79 | ASSEMBLEE GENERALE DE LA FEDERATION DES VILLES ET CONSEILS DES SAGES – PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE PARTICIPATION DE LA DELEGATION |
|----|---------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Rapporteur : Jean-Michel Eon

### **EXPOSE**

Une délégation composée de membres du Conseil des Sages de Couëron se déplacera du 14 au 15 octobre 2016 à Amboise (37) afin de participer au 12<sup>ème</sup> congrès de la Fédération des Villes et Conseils de Sages.

Les membres de cette délégation de Sages sont :

- Louis Breton, membre du Conseil des Sages et représentant du Conseil des Sages à la Fédération,
- Nicole Michaud, membre du Conseil des Sages,
- Joël Arsicault, membre du Conseil des Sages.

Madame Sylvie Pelloquin accompagnera également cette délégation.

Eu égard à la nature de la mission, il convient d'autoriser la prise en charge, aux frais réels, de toutes les dépenses engendrées par le déplacement à Amboise pour assurer la participation des membres de cette délégation à ce congrès.

### **PROPOSITION**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis favorable de la séance plénière du Conseil des Sages du 13 juin 2016 ;

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 13 juin 2016 ;

Le rapporteur propose de voter sur le projet suivant :

- autoriser la prise en charge, aux frais réels, de toutes les dépenses engendrées par le déplacement des membres de la délégation du Conseil des Sages de Couëron au 12<sup>ème</sup> congrès de la Fédération des Villes et Conseils de Sages, à Amboise, du 14 au 15 octobre 2016.

Jean-Michel Eon : Une délégation composée de membres du Conseil des Sages de Couëron se déplacera du 14 au 15 octobre 2016 à Amboise, en Indre-et-Loire.

A ce titre, nous vous proposons de prendre en charge les déplacements et les frais de séjour aux frais réels pour trois Sages : Louis Breton, Nicole Michaud et Joël Arsicault, ainsi que pour Sylvie Pelloquin qui accompagnera cette délégation.

Carole Grelaud : Je vous remercie. Je vous propose de voter cette délibération.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte, à l'unanimité, la proposition du rapporteur.**

|    |         |                                                 |
|----|---------|-------------------------------------------------|
| 80 | 2016-80 | DECISIONS MUNICIPALES ET CONTRATS – INFORMATION |
|----|---------|-------------------------------------------------|

Rapporteur : Madame le Maire

## **EXPOSÉ**

Conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération n° 2015-19 du 7 mars 2015 par laquelle le conseil municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article L. 2122-22 susvisé.

### **➤ Décision municipale n° 2016-28 du 11 mars 2016 – caserne 117 boulevard de la Libération – renouvellement du bail de location au profit de la Région de Gendarmerie des Pays de la Loire**

Un bail de location a été signé le 6 juin 2007 entre la ville de Couëron et le Groupement de Gendarmerie Départementale de Loire-Atlantique, pour une durée de neuf ans à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2006 concernant la caserne située 177 boulevard de la Libération, cadastrée section BS n° 81. Une demande a été présentée par la Région de Gendarmerie des Pays de la Loire, en vue du renouvellement du bail de location arrivé à échéance le 30 novembre 2015. Ce bail est renouvelé pour une durée de neuf années à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2015. Le loyer annuel est fixé à 60 637 24 €, payable semestriellement à terme échu. Il sera révisé triennalement à la date anniversaire du bail, en fonction de la variation de l'indice des loyers des activités tertiaires (ILAT) publié par l'INSEE, l'indice de base étant le dernier publié au jour de la prise d'effet du bail, soit celui du 2<sup>ème</sup> trimestre 2015 (107.86).

*Décision municipale affichée du 18/03 au 18/04/16 et transmise en préfecture le 18/03/16*

### **➤ Décision municipale n° 2016-29 du 17 mars 2016 – renouvellement des adhésions aux associations**

Les adhésions aux associations suivantes ont été renouvelées pour l'année 2016

| Associations                                                                                                        | Montant cotisation |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| Fédération des Villes et Conseil de Sages                                                                           | 600.00 €           |
| Comité d'Information et de Liaison pour l'Archéologie l'étude et la mise en valeur du Patrimoine Industriel (CILAC) | 72.00 €            |

*Décision municipale affichée du 22/03 au 05/04/16 et transmise en préfecture le 22/03/16*

### **➤ Décision municipale n° 2016-30 du 22 mars 2016 – mise en œuvre d'une solution de communications unifiées basée sur Lync – NXTO France – approbation de l'avenant n° 3**

La décision municipale n° 2014-85 du 27 novembre 2014 autorisait la signature du marché de mise en œuvre d'une solution de communications unifiées basée sur Lync avec l'entreprise Nextiraone pour un montant maximum pour quatre ans de 206 900 € HT. La décision municipale n° 2015-48 du 18 août 2015 concernait la cession d'activités de l'entreprise Nextiraone au profit de l'entreprise NXTO France. La décision municipale n° 2015-78 du 8 décembre 2015 concernait l'ajout de prix unitaires et forfaitaires complémentaires au bordereau de prix initiaux. Considérant le souhait de substituer partiellement les postes téléphoniques prévus initialement par des postes de gamme supérieure ainsi que la proposition financière de l'entreprise NXTO France ; il a été décidé de signer l'avenant n° 3 sans modification du montant maximum du marché de 206 900 € HT pour quatre ans.

*Décision municipale affichée du 22/03 au 05/04/16 et transmise en préfecture le 22/03/16*

➤ **Décision municipale n° 2016-31 du 29 mars 2016 – estacade quai Emile Paraf : renouvellement de l'arrêté d'occupation**

Une autorisation temporaire avait été accordée jusqu'au 31 décembre 2015 à la ville par le Grand Port Maritime de Nantes Saint-Nazaire, pour l'occupation de l'estacade Pontgibaud, située quai Emile Paraf. Le Grand Port Maritime de Nantes Saint-Nazaire a proposé de renouveler pour l'année 2016 l'autorisation d'occupation temporaire du terrain d'assiette de cet ouvrage. La ville a décidé de solliciter du Grand Port Maritime de Nantes Saint-Nazaire le renouvellement pour l'année 2016 de cette autorisation. Cette mise à disposition, consentie à titre gratuit, fera l'objet de la signature d'une convention d'autorisation d'occupation temporaire signée entre le Grand Port Maritime et la ville, et couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016.

*Décision municipale affichée du 31/03 au 30/04/16 et transmise en préfecture le 31/03/16*

➤ **Décision municipale n° 2016-32 du 29 mars 2016 – renouvellement des adhésions aux associations**

Il a été renouvelé l'adhésion à l'association suivante pour l'année 2016 :

| Associations                              | Montant cotisation |
|-------------------------------------------|--------------------|
| Association Le chaînon – Pays de la Loire | 400.00 €           |

*Décision municipale affichée du 19/04 au 03/05/16 et transmise en préfecture le 12/04/16*

➤ **Décision municipale n° 2016-33 du 14 avril 2016 – marchés de travaux d'arrosage et d'équipements sportifs – stade de la Frémondrière à Couëron – attribution du lot n° 1 : Chupin espaces verts – lot n° 2 : ID Verde**

Une consultation a été lancée relative aux travaux d'arrosage et d'équipements sportifs stade de la Frémondrière. Les entreprises Chupin espaces verts et ID VERDE ayant proposé les offres économiquement les plus avantageuses au regard des critères de jugement, les actes d'engagement des marchés ont été signés comme suit :

- lot n° 1 : arrosage intégré : entreprise Chupin espaces verts pour un montant de 50 986 20 € TTC ;
- lot n° 2 : équipements sportifs : entreprise ID VERDE pour un montant de 17 983 50 € TTC.

Avis d'appel public à la concurrence paru le 3 mars 2016 au Boamp.

*Décision municipale affichée du 19/04 au 03/05/16 et transmise en préfecture le 19/04/16*

➤ **Décision municipale n° 2016-34 du 14 avril 2016 – marché de réfection partielle de la toiture de l'école maternelle Jean Macé à Couëron – attribution : Sarl couverture Palussière**

Une consultation a été lancée relative aux travaux de réfection partielle de la toiture de l'école maternelle Jean Macé. L'entreprise Palussière ayant proposé l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement, l'acte d'engagement du marché a été signé avec cette société pour un montant global forfaitaire de 69 017 78 € TTC. Avis d'appel public à la concurrence paru le 1 mars 2016 au Boamp.

*Décision municipale affichée du 19/04 au 03/05/16 et transmise en préfecture le 19/04/16*

➤ **Décision municipale n° 2016-35 du 18 avril 2016 – marchés de réalisation d'un plateau d'athlétisme sur le complexe Paul Langevin à Couëron – attribution du lot n° 1 : Sportingsols – lot n° 2 : Bouygues ES – lot n° 3 : Sportingsols**

Considérant la consultation lancée relative à la réalisation d'un plateau d'athlétisme sur le complexe Paul Langevin ainsi que les offres économiquement les plus avantageuses proposées par les entreprises Sportingsols et Bouygues ES au regard des critères de jugement, il a été décidé de signer les actes d'engagement des marchés comme suit :

- lot n° 1 : terrassements, VRD, aires sportives, clôtures : entreprise Sportingsols pour un montant de 679 843 44 € TTC (PSE incluse) ;
- lot n° 2 : éclairage sportif : entreprise Bouygues Es pour un montant de 88 273 80 € TTC (PSE 2 incluse) ;



VILLE DE COUËRON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2016

- lot n° 3 : équipements sportifs : entreprise Sportingsols pour un montant de 69 324 € TTC.

Avis d'appel public à la concurrence paru le 10 février 2016 au Boamp.

Décision municipale affichée du 19/04 au 03/05/16 et transmise en préfecture le 19/04/16

➤ **Décision municipale n° 2016-36 du 19 avril 2016 – association « Une famille, un Toit 44 » : convention de mise à disposition d'une parcelle communale**

La ville a sollicité le soutien de l'association « Une Famille Un Toit 44 » pour assurer les missions définies comme suit :

- l'organisation de l'hébergement temporaire de familles migrantes Roms retenues par la ville sur le site boulevard des Martyrs de la Résistance aménagé et viabilisé à cet effet ;
- la gestion de ce site et la contribution à l'intégration des familles par l'emploi et le logement.

Par la convention conclue le 30 mars 2012 et renouvelée les 1<sup>er</sup> janvier 2013, 2014, 2015 et 1<sup>er</sup> juillet 2015, la ville de Couëron met à la disposition de l'association « Une Famille Un Toit 44 » une partie de la parcelle de terrain cadastrée section BW n° 374 et l'ensemble des locaux installés sur le site. Considérant que la convention renouvelée le 1<sup>er</sup> juillet 2015 est arrivée à expiration le 31 décembre 2015 et qu'il y a lieu de la renouveler pour une période de 6 mois, la ville a décidé de poursuivre la mise à disposition d'une partie de la parcelle communale cadastrée section BW n° 374 et de l'ensemble des locaux afférents au profit de l'association « Une Famille Un Toit 44 », pour une période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2016. Cette décision fera l'objet de la signature d'une nouvelle convention de mise à disposition de la parcelle communale entre l'association « Une Famille Un Toit 44 » et la ville. Pour le suivi des deux familles présentes sur le site, l'association sera défrayée à hauteur de 30 € de l'heure sur une base de 2 h 50 d'intervention par semaine.

Décision municipale affichée du 25/04 au 25/05/16 et transmise en préfecture le 20/04/16

➤ **Décision municipale n° 2016-37 du 19 avril 2016 – renouvellement des adhésions aux associations**

Il a été décidé de renouveler les adhésions aux associations suivantes pour l'année 2016 :

| Associations                                  | Montant cotisation |
|-----------------------------------------------|--------------------|
| Plante & Cité                                 | 515.00 €           |
| Avenio - Association des Archivistes Français | 60.00 €            |

Décision municipale affichée du 22/04 au 06/05/16 et transmise en préfecture le 22/04/16

➤ **Décision municipale n° 2016-38 du 2 mai 2016 – marchés d'extension de l'école de la métairie – lots n° 1, 5, 6, 9 et 10 – approbation avenants n° 1 et 2**

La décision municipale n° 2015-41 du 9 juillet 2015 approuvait l'attribution des marchés d'extension de l'école de la Métairie. La décision municipale n° 2016-5 du 27 janvier 2016 approuvait l'avenant n° 1 au lot n° 1. Il a été nécessaire d'intégrer par voie d'avenants des travaux complémentaires devenus nécessaires en cours d'exécution de marché. Les avenants aux marchés ont été signés comme suit :

- lot n° 1 : gros œuvre désamiantage – avenant n° 2 pour un montant total en plus-value de 4 950 € HT portant sur le marché à 169 986 47 € TTC ;
- lot n° 5 : doublage cloisons plafonds – avenant n° 1 pour un montant total en plus-value de 460 77 € HT portant sur le marché à 56 532 92 € TTC ;
- lot n° 6 : menuiseries intérieures – avenant n° 1 pour un montant total en plus-value de 485 09 € HT portant sur le marché à 26 764 44 € TTC ;
- lot n° 9 : CFO/CFA – avenant n° 1 pour un montant total en plus-value de 1 100 00 € HT portant sur le marché à 42 642 50 € TTC ;
- lot n° 10 : chauffage ventilation plomberie – avenant n° 1 pour un montant total en plus-value de 324 85 € HT portant sur le marché à 71 584 92 € TTC.

Décision municipale affichée du 02/05 au 16/05/16 et transmise en préfecture le 02/05/16

➤ **Décision municipale n° 2016-39 du 11 mai 2016 – mise à disposition d'une parcelle de terrain au port Launay par le Grand Port Maritime de Nantes Saint-Nazaire (avenant n° 3)**

Par l'autorisation d'occupation temporaire n° 16 160 2377 du 16 juillet 2014, et ses avenants successifs, le Grand Port Maritime de Nantes Saint-Nazaire a permis à la ville de Couëron d'occuper une parcelle de terrain lui appartenant au lieu-dit le Port Launay pour pouvoir accueillir temporairement sur son territoire deux familles couëronnaises en mode habitat caravane (gens du voyage) et en situation de précarité. Considérant que cette autorisation est arrivée à expiration le 31 mars 2016 et qu'il y a lieu de la renouveler, le Grand Port Maritime de Nantes Saint-Nazaire a décidé de prolonger la mise à disposition à la ville d'une parcelle de terrain d'une superficie de 1 160 m<sup>2</sup> dont il est propriétaire au lieu-dit le Port Launay. Cette mise à disposition fera l'objet d'un avenant n° 3 à l'autorisation d'occupation temporaire du 16 juillet 2014 pour une nouvelle période de six mois, s'établissant du 1<sup>er</sup> avril 2016 au 30 septembre 2016, et sera consentie aux clauses et conditions de l'autorisation initiale, et notamment celle du paiement d'une redevance annuelle de 3 3804 € le m<sup>2</sup> payable par trimestre anticipé, valeur au 1<sup>er</sup> janvier 2014 indexée chaque année sur la base de l'indice de référence des loyers, l'indice retenu étant celui du 2<sup>ème</sup> trimestre de l'année précédant celle de la révision.

*Décision municipale affichée du 12/05 au 12/06/16 et transmise en préfecture le 12/05/16*

➤ **Décision municipale n° 2016-40 du 12 mai 2016 – renouvellement des adhésions aux associations**

Les adhésions aux associations suivantes ont été renouvelées pour l'année 2016 :

| Associations                                                                 | Montant cotisation |
|------------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| Fondation du Patrimoine                                                      | 500.00 €           |
| Association pour la coopération des professionnels de l'information musicale | 60.00 €            |

*Décision municipale affichée du 17/05 au 31/05/16 et transmise en préfecture le 17/05/16*

➤ **Décision municipale n° 2016-41 du 17 mai 2016 – fourniture de produits d'entretien, d'hygiène et de petits matériels pour les services de la commune de Couëron – lot n° 1 : détergents savons et produits divers – avenant n° 1**

La décision municipale n° 2014-91 du 16 décembre 2014 autorisait la signature des marchés de fourniture de produits d'entretien, d'hygiène et de petits matériels pour les services de la commune de Couëron. Considérant la nécessité de remplacer par voie d'avenant une référence au bordereau des prix unitaires du lot n° 1 : détergents savons et produit divers, l'avenant n° 1 au lot n° 1 des marchés relatif au remplacement dans le bordereau de prix initial d'une référence a été signé.

*Décision municipale affichée du 17/05 au 31/05/16 et transmise en préfecture le 17/05/16*

➤ **Décision municipale n° 2016-42 du 20 mai 2016 – marchés de réhabilitation et restructuration du bâtiment d'entrée du site ex-Tréfinmétaux et réaménagement d'un plateau du magasin à huile – lot n° 1 : gros œuvre – approbation avenant n° 1**

La décision municipale n° 2016-17 du 22 février 2016 autorisait la signature des marchés de réhabilitation et restructuration du bâtiment d'entrée du site ex-Tréfinmétaux et de réaménagement d'un plateau du magasin à huile. Des travaux complémentaires devenus nécessaires en cours d'exécution de marché ont été intégrés par voie d'avenant. L'avenant n° 1 au marché a été signé comme suit :

- lot n° 1 : gros œuvre pour un montant total en plus-value de 5 238 € HT portant le marché à 249 189 90 € TTC.

*Décision municipale affichée du 20/05 au 03/06/16 et transmise en préfecture le 20/05/16*

- **Décision municipale n° 2016-43 du 20 mai 2016 – marchés de location / entretien de linge pour les services de restauration collective et l'entretien du linge pour les écoles de la ville – attribution lot n° 1 : Anett Un – lot n° 2 : Asi Prod**

Une consultation a été lancée relative aux marchés de location/entretien de linge pour les services de restauration collective et l'entretien du linge pour les écoles de la ville. Les entreprises Anett Un et ASI PROD ayant proposé les offres économiquement les plus avantageuses au regard des critères de jugement, il a été décidé de signer les actes d'engagement des marchés avec ces sociétés comme suit :

- lot n° 1 : fourniture de linge pour la restauration collective ainsi que l'entretien de ce linge : lavage, réparation – l'entreprise Anett Un a été retenue, pour un montant minimum annuel de 6 000 € TTC et maximum de 20 000 € TTC pour la période 1, de 15 000 € TTC et de 37 000 € TTC pour la période 2, de 15 000 € TTC et de 42 000 € TTC pour les périodes 3 et 4 ;

- lot n° 2 : lavage du linge des écoles de la ville de Couëron (lot réservé en vertu de l'article 15 du CMP) – l'entreprise ASI PROD a été retenue, pour un montant minimum annuel de 1 500 € TTC et maximum de 8 000 € TTC pour la période 1, de 3 000.00 € TTC et de 15 000.00 € TTC pour la période 2, de 3 000 € TTC et de 20 000 € TTC pour les périodes 3 et 4.

Avis d'appel public à la concurrence paru le 26 février 2016 au Boamp.

*Décision municipale affichée du 20/05 au 03/06/16 et transmise en préfecture le 20/05/16*

- **Décision municipale n° 2016-44 du 18 mai 2016 – renouvellement des adhésions aux associations**

Les adhésions aux associations suivantes pour l'année 2016 ont été renouvelées comme suit :

| Associations                                                                 | Montant cotisation |
|------------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| Association des bibliothécaires de France                                    | 305.00 €           |
| Association Nationale des Directeurs des Ressources Humaines des Territoires | 62.00 €            |

*Décision municipale affichée du 23/05 au 06/06/16 et transmise en préfecture le 23/05/16*

- **Décision municipale n° 2016-45 du 20 mai 2016 – centre de l'Erdurière – location de la maison d'habitation : révision du montant des charges locatives**

Par la décision municipale n° 2015-30 du 2 juin 2015, la ville a décidé de mettre en location la maison d'habitation située sur le site du centre de l'Erdurière pour un loyer mensuel de 850 €, avec un versement provisionnel mensuel de 230 € pour les charges de fonctionnement. Compte tenu du montant des charges réelles de fonctionnement qui se révèlent inférieures aux prévisions, le versement provisionnel mensuel fixé à 230 € est ramené à 180 €.

*Décision municipale affichée du 23/05 au 23/06/16 et transmise en préfecture le 23/05/16*

Carole Grelaud : Nous vous demandons de prendre acte des décisions municipales.

**Le conseil municipal prend acte.**

Carole Grelaud : Avant de rejoindre l'association du Berligou qui nous attend déjà depuis un petit moment, et j'en suis vraiment désolée, pour savourer la production couëronnaise de 2015, je tenais à apporter une précision à propos de Robert Morin et souligner que Dominique Sanz est le seul élu parmi nous à avoir eu le plaisir de travailler avec Robert Morin pendant ses mandats.

Dominique Sanz : C'était en 1992 !

Carole Grelaud : Bonne soirée à tous.

VILLE DE COUERON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2016

*La séance est levée à 23 h 10.*

La Présidente de séance,  
Carole Grelaud



Corinne Gumiero



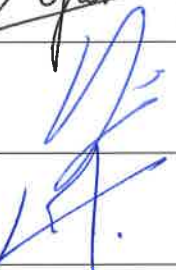
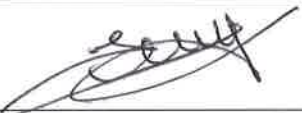
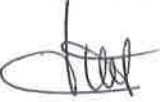
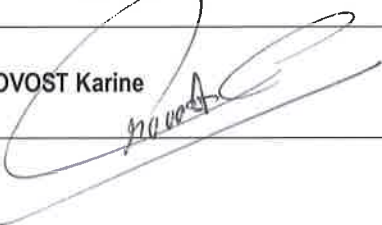
Les secrétaires de séance,

Emmanuel Leheurteux



VILLE DE COUERON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES  
APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2016

(ne signent que les conseillers municipaux présents à la séance mentionnée)

|                                                                                                        |                                                                                                         |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| GRELAUD Carole        | MENARD Jacqueline – procuration à C. BARDON                                                             |
| LUCAS Michel          | DAUSSY Jacky         |
| LABARUSSIAS Marianne  | LARGOUET Cathy – procuration à M. LABARUSSIAS                                                           |
| SANZ Dominique        | JOYEUX Ludovic       |
| NAIZAIN Patrick       | LEHEURTEUX Emmanuel  |
| GUMIERO Corinne       | BARDON Charlotte     |
| ORCIL Lionel         | DAVID Clotilde – procuration à L. BAR                                                                   |
| EON Jean-Michel      | LEVEQUE Camille                                                                                         |
| PELLOQUIN Sylvie – procuration à C. GUMIERO                                                            | AUFFRAY Claudette  |
| BAR Laëticia        | RIVIERE Jean-Paul  |
| BERNARD Guy – procuration à D. SANZ                                                                    | FEDINI François                                                                                         |
| EVIN Patrick        | BRODU Pascaline                                                                                         |
| BUSSOLINO Yves      | MASSON Christian                                                                                        |
| LEBEAU Hervé – procuration à J-M EON                                                                   | GALLERAND Vanessa  |
| MARC Marcel - procuration L ORCIL                                                                      | COSSALTER Gérard – cf. courrier adressé par la<br>mairie le 09.11.16                                    |
| LUSTEAU Emma        | PROVOST Karine      |
| RADIGOIS Catherine                                                                                     |                                                                                                         |

